

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 56

7 janvier 2012

SOMMAIRE

Jodewa S.à r.l.	2678	Mobimex s.à r.l.	2680
KHEPHREN Drancy Invest S.C.A.	2642	Monic S.A., SPF	2680
KHEPHREN Management (Luxembourg) S.à r.l.	2643	Montecaro S.A., société de gestion de pa- trimoine familial S.A., SPF	2681
LSREF2 Triangle Investments S.à r.l.	2681	Montefiore S.A.	2681
Marowinia S.A., SPF	2642	Montrachet S.A.	2681
Marques Confort S.A.	2644	Motwit S.A., SPF	2681
Marshfields S.A.	2642	MREF II AC Holdings S.à r.l.	2684
Mas Luc S.A.	2642	Musinor Finances SPF S.A.	2684
Masofema S.A., SPF	2642	Mussigny, S.A.	2685
Massena S.A., SPF	2643	Mytaluma S.A.	2685
Matterhorn Immobilière S.A.	2643	Myway Invest S.A.	2685
Maxival S.A.	2643	Naet S.A.	2685
May 24 S.A.	2643	Naga Investment S.A., SPF	2686
Mayfair S.A., SPF	2677	NAL Investment S.à r.l.	2686
ME Business Solutions S.à r.l.	2677	Naudi S.A.	2686
Mediobanca International Immobilière S.à r.l.	2678	ND Capital S.A.	2686
Melodium S.A.	2678	NDI Luxembourg S.A.	2687
Menuiserie Chimello Succ. Jelsma & Ley- der	2678	Neela Investments S.A.	2687
Merak S.A.	2678	Never End Finance S.A.	2687
Mercan S.A., SPF	2678	New Times S.A.	2687
Merym S.A.	2679	Nordea Bank S.A.	2685
MG Loginvest S.A.	2679	NRGenerating Luxembourg (No.1) S.à r.l.	2687
MH Concept S.à r.l.	2679	NSI Luxembourg Holding S.à r.l.	2688
Midelbe S.A.	2679	NSI Switzerland S.à r.l.	2688
Mining Holding Group S.A.	2679	Obika Holdings S.A.	2688
MNSAJM-KSZ HOLDING S.A.	2680	Opera Center Investissement S.A.	2688
MOBAG, Sàrl, Mobilier Et Agencement Généraux	2680	Vallis Sustainable Investments I, S.C.A., SI- CAR	2644

KHEPHREN Drancy Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 156.131.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011166143/9.

(110192315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Marowinia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 46.484.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société

Pour la Société

Référence de publication: 2011166195/11.

(110192628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Marshfields S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 137.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011166197/11.

(110192746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Mas Luc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 71.574.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166198/11.

(110192647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Masofema S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 49.027.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166199/11.

(110192648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

KHEPHREN Management (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.249.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011166144/9.

(110192316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Massena S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 40.777.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166200/11.

(110192599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Matterhorn Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 47.141.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166201/11.

(110192646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Maxival S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 156.750.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166202/11.

(110192672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

May 24 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 75.729.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166203/11.

(110192671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Marques Confort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 87.715.

—
AGE - Changement commissaire

Suite à une assemblée générale extraordinaire, signée par les actionnaires en date du 16 mai 2011 et acceptée par l'administrateur délégué au nom de la société, il résulte que le changement de commissaire aux comptes de la société MARQUES CONFORT SA comme suit:

Le mandat de Commissaire aux Comptes initialement octroyé à la société PRESTA CONCEPT Sarl est remplacé en date de la présente assemblée par la société TONUS & CUNHA ASSOCIÉS SARL (61 route de Longwy, L-8080 Bertrange), leur mandat debut avec le rapport de l'exercice 2010 et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2014

Fait à Foetz, le 16/05/2011.

Référence de publication: 2011166196/16.

(110192946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Vallis Sustainable Investments I, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.018.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of October;

before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Vallis Sustainable Investments I, S.C.A., SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement à capital risque), in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the Luxembourg law on investment company in risk capital of 15 June 2004, as amended, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159018, incorporated pursuant to a deed of Me Henri BECK, notary residing in Echternach, dated 16 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1002 dated 13 May 2011 (the Company).

The Meeting was opened by Mr. Hille-Paul Schut, director, residing in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appointed as Secretary Mrs Sylvie Dupont, employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Mr. Hille-Paul Schut, director, residing in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Board of the Meeting).

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I The shareholders represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II This attendance list shows that the forty-nine thousand nine hundred and fifty (49,950) management shares and the 655,050 ordinary shares, representing one hundred percent. (100%) of the share capital of the Company, are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

III The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening formalities;
2. amendment to article 3 (the corporate object clause) of the article of association of the Company (the Articles) which shall now read as follows:

“ Art. 3. Object.

1The exclusive object of the Company is to invest its assets in securities representing risk capital, that is to say presenting a certain degree of risk and involving a development or transformation process within the meaning of article 1 paragraphs 1,2,3 of the SICAR Law and with the “Circulaire CSSF 06/241”, in order to provide its Investors with the benefit of the result of the management of its assets in consideration of the risk which they incur. In that respect, article 1 paragraphs 1, 2, 3 of the SICAR Law is as follows:

“ Art. 1.

- (1) For the purpose of this Law, an investment in risk capital, in abbreviation “SICAR”, shall be any company:

- that has adopted the legal form of a limited partnership, a partnership limited by shares, a cooperative in the form of a public company, a limited company or a public limited company governed by Luxembourg law, and
- the object of which is to invest its assets in securities representing risk capital in order to provide its investors with the benefit of the result of the management of its assets in consideration for the risk which they incur, and
- the securities of which are reserved to well-informed investors as defined in Article 2 of this Law, and
- the articles of incorporation of which provide that it is subject to the provisions of this Law.

(2) Investment in risk capital is to be understood as the direct or indirect contribution of assets to entities in view of their launch, their development or their listing on a stock exchange.

(3) The registered office and the head office of a Luxembourg SICAR must be situated in Luxembourg.”

2 The Company intends to provide its Investors with high income and capital growth through direct and indirect investments (shares or other transferable securities) in companies (hereinafter the “Portfolio Companies”), in particular but not limited to non-listed small and medium sized companies within the meaning of the European Commission Recommendation (2003/361/EC) of May 6th, 2003, published in the Official Journal of the European Union L 124 of 20 May 2003 (“SMEs”), that are located in Portugal and/or in Spain, with a predominance on Portuguese companies (i.e., that the Company will at least invest seventy-five per cent (75%) of the Company’s total invested capital in companies or entities which are headquartered in, and have a substantial part of their day-to-day operations and management, in Portugal), and whose business consists in operating and developing in sectors associated with socio-economic sustainability, including, but not limited to, the following sectors: energy and related activities, environment, waste management, food, health, geriatrics, agriculture and forestry, provided that investments in the companies referred to in this indent qualify as risk capital investment within the meaning of the SICAR Law. Such investments will be made with a realistic and attractive exit strategy.

3 The investment objectives and strategy shall be defined more extensively by the General Partner and are further detailed in the Memorandum.

4 The Company may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful, directly or indirectly, in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the SICAR Law.”

3. amendment and full restatement of the Articles; and

4. miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented, the Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company present or represented considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 3 (the corporate object clause) of the Articles which shall now read as follows:

“ **Art. 3. Object.**

1 The exclusive object of the Company is to invest its assets in securities representing risk capital, that is to say presenting a certain degree of risk and involving a development or transformation process within the meaning of article 1 paragraphs 1,2,3 of the SICAR Law and with the “Circulaire CSSF 06/241”, in order to provide its Investors with the benefit of the result of the management of its assets in consideration of the risk which they incur. In that respect, article 1 paragraphs 1, 2, 3 of the SICAR Law is as follows:

“ **Art. 1.**

(1) For the purpose of this Law, an investment in risk capital, in abbreviation “SICAR”, shall be any company:

- that has adopted the legal form of a limited partnership, a partnership limited by shares, a cooperative in the form of a public company, a limited company or a public limited company governed by Luxembourg law, and
- the object of which is to invest its assets in securities representing risk capital in order to provide its investors with the benefit of the result of the management of its assets in consideration for the risk which they incur, and
- the securities of which are reserved to well-informed investors as defined in Article 2 of this Law, and
- the articles of incorporation of which provide that it is subject to the provisions of this Law.

(2) Investment in risk capital is to be understood as the direct or indirect contribution of assets to entities in view of their launch, their development or their listing on a stock exchange.

(3) The registered office and the head office of a Luxembourg SICAR must be situated in Luxembourg.”

2 The Company intends to provide its Investors with high income and capital growth through direct and indirect investments (shares or other transferable securities) in companies (hereinafter the “Portfolio Companies”), in particular but not limited to non-listed small and medium sized companies within the meaning of the European Commission Re-

commendation (2003/361/EC) of May 6th, 2003, published in the Official Journal of the European Union L 124 of 20 May 2003 (“SMEs”), that are located in Portugal and/or in Spain, with a predominance on Portuguese companies (i.e., that the Company will at least invest seventy-five per cent (75%) of the Company’s total invested capital in companies or entities which are headquartered in, and have a substantial part of their day-to-day operations and management, in Portugal), and whose business consists in operating and developing in sectors associated with socio-economic sustainability, including, but not limited to, the following sectors: energy and related activities, environment, waste management, food, health, geriatrics, agriculture and forestry, provided that investments in the companies referred to in this indent qualify as risk capital investment within the meaning of the SICAR Law. Such investments will be made with a realistic and attractive exit strategy.

3 The investment objectives and strategy shall be defined more extensively by the General Partner and are further detailed in the Memorandum.

4 The Company may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful, directly or indirectly, in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the SICAR Law.”

Third resolution

The Meeting resolves to amend and fully restate the Articles, which will henceforth read as follows:

“Unless otherwise defined in these articles (hereinafter the “Articles”); all capitalized terms will have the meaning as set forth in the private offering memorandum issued by the Company (hereinafter the “Memorandum”) in accordance with Chapter V of the law of June 15th, 2004 on the investment company in risk capital, as amended from time to time (hereinafter the “SICAR Law”).

Chapter I. Form, Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. Form, Name.

1 There is hereby established among the subscriber of the Management Shares (“actions du commandité”), as unlimited shareholder (“actionnaire gérant commandité”, hereinafter the “General Partner”) and the subscriber(s) of the ordinary shares (“associé(s) commanditaire(s)” hereinafter the “Investor” and collectively the “Investors”) and all those who may become holders of ordinary shares (the Investors together with the General Partner are hereinafter collectively and alternatively referred to as the “Shareholders”) as limited shareholders, a company under the form of a corporate partnership limited by shares (“société en commandite par actions”), qualifying as an investment company in risk capital (“société d’investissement en capital à risque”), which will exist under the name of Vallis Sustainable Investments I, S.C.A., SICAR (hereinafter the “Company”).

2 The Company’s assets are independent and, as such, the Company is not liable for the debts of the Investors nor for the debts of the Custodian, as defined in article 37 hereof, of the General Partner and/or of other funds managed by the General Partner.

The Company will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the “Law”), by the SICAR Law, as well as by the Articles.

Art. 2. Duration.

1 The Company is established for a limited period of time of ten (10) years as from the Initial Closing Date, as defined in the Memorandum, unless terminated earlier pursuant to article 20 or article 29 hereafter and any other relevant provision contained in the Memorandum.

2 The Shareholders’ General Meeting, as defined in article 20 hereof, may decide to extend the duration of the Company by a maximum of two consecutive periods of one year in order to permit the due sale or realization of the Company’s investments, by decision taken through a special majority vote of seventy-five per cent (75%) of the votes casts at the Shareholders’ General Meeting, and acting on a proposal from the General Partner and in accordance with the Law, the SICAR Law and these Articles.

Art. 3. Object.

1 The exclusive object of the Company is to invest its assets in securities representing risk capital, that is to say presenting a certain degree of risk and involving a development or transformation process within the meaning of article 1 paragraphs 1,2,3 of the SICAR Law and with the “Circulaire CSSF 06/241”, in order to provide its Investors with the benefit of the result of the management of its assets in consideration of the risk which they incur. In that respect, article 1 paragraphs 1, 2, 3 of the SICAR Law is as follows:

- “ **Art. 1.** (1) For the purpose of this Law, an investment in risk capital, in abbreviation “SICAR”, shall be any company:
- that has adopted the legal form of a limited partnership, a partnership limited by shares, a cooperative in the form of a public company, a limited company or a public limited company governed by Luxembourg law, and
 - the object of which is to invest its assets in securities representing risk capital in order to provide its investors with the benefit of the result of the management of its assets in consideration for the risk which they incur, and
 - the securities of which are reserved to well-informed investors as defined in Article 2 of this Law, and
 - the articles of incorporation of which provide that it is subject to the provisions of this Law.

(2) Investment in risk capital is to be understood as the direct or indirect contribution of assets to entities in view of their launch, their development or their listing on a stock exchange.

(3) The registered office and the head office of a Luxembourg SICAR must be situated in Luxembourg.”

2 The Company intends to provide its Investors with high income and capital growth through direct and indirect investments (shares or other transferable securities) in companies (hereinafter the “Portfolio Companies”), in particular but not limited to non-listed small and medium sized companies within the meaning of the European Commission Recommendation (2003/361/EC) of May 6th, 2003, published in the Official Journal of the European Union L 124 of 20 May 2003 (“SMEs”), that are located in Portugal and/or in Spain, with a predominance on Portuguese companies (i.e., that the Company will at least invest seventy-five per cent (75%) of the Company’s total invested capital in companies or entities which are headquartered in, and have a substantial part of their day-to-day operations and management, in Portugal), and whose business consists in operating and developing in sectors associated with socio-economic sustainability, including, but not limited to, the following sectors: energy and related activities, environment, waste management, food, health, geriatrics, agriculture and forestry, provided that investments in the companies referred to in this indent qualify as risk capital investment within the meaning of the SICAR Law. Such investments will be made with a realistic and attractive exit strategy.

3 The investment objectives and strategy shall be defined more extensively by the General Partner and are further detailed in the Memorandum.

4 The Company may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful, directly or indirectly, in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the SICAR Law.

Art. 4. Renunciation to the SICAR status. The renunciation to the SICAR status could only be approved by a decision taken by the unanimity of the Shareholders subject to the prior approval of the CSSF.

Art. 5. Registered Office.

1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg.

2 The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for the amendments to the Articles. However, a transfer within the City of Luxembourg may be done by sole resolution of the General Partner.

3 Subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

4 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Share Capital.

1 The initial share capital of the Company is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) divided into:

- forty-nine thousand, nine hundred and fifty (49,950) Management Shares (“actions du commandité”) held by the General Partner in its capacity of unlimited shareholder, each with a par value of one Euro (EUR 1.-); and
- fifty (50) ordinary shares held by an Investor in its capacity of limited shareholder, each with a par value of one Euro (EUR 1.-).

2 The Management Shares can only be subscribed for and held by the General Partner and/or the Carry Holders (as defined in the Memorandum) and/or by legal persons or successors expressly authorized and designated in case of Removal for Cause and Removal without Cause in accordance with the Memorandum. The General Partner (together with the Investment Advisor and the Founding Partners) will make a combined Capital Commitment equal to the higher of two per cent (2%) of the Company’s Total Capital Commitments and one million, five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-) as further detailed in the Memorandum.

Ordinary shares can only be subscribed for and held by Investors.

The proceeds obtained from the issue of Management Share(s) and ordinary share(s) shall be invested in the same portfolio of investments acquired by the Company.

3 The Capital Commitments of each Investor and the General Partner and/or the Carry Holders shall be progressively drawn down at the request of the General Partner on a pro-rata basis based on Capital Commitments through the making of Capital Calls, as further detailed in the Memorandum and the related Subscription Agreement, depending on and commensurate with the needs of the Company, in accordance with and subject to the terms of the Memorandum.

4 If by the end of the Final Closing, as further defined in article 7. 2), the Company’s Total Capital Commitments have not reached at least sixty million Euro (EUR 60,000,000.-) (i.e., corresponding to the subscription of at least sixty million

(60,000,000) ordinary shares), the Company shall not be considered as having fulfilled its corporate object and the General Partner shall return any funds that it may have received from the Investors. In any case, the minimum capital to be reached within a period of twelve (12) months following the approval of the Company by the Commission de Surveillance du Secteur Financier shall amount to one million Euro (EUR 1,000,000.-), and may not be less than this amount thereafter, as required by the SICAR Law.

5 The Total Capital Commitments of the Company, as further defined in the Memorandum, shall be capped at one hundred and fifty million Euro (EUR 150,000,000.-).

6 The value of the share capital of the Company shall, at any time, be equal to the total net asset value of the Company as determined pursuant to article 13 hereof (hereinafter the “Net Asset Value”).

Art. 7. Form of Shares.

1 The Company shall issue shares in registered form only, it being understood that the Management Shares are entitled to different rights as the ordinary shares (i.e., preferred dividend entitlement) as per the Distribution Waterfall as defined and set out in the Memorandum.

2 Each Ordinary Share and Management Share shall be referred to as a “Share” and collectively as the “Shares”, whenever the reference to a specific category of share is not justified. In case of Removal without Cause, the issued Management Shares subscribed by the Carry Holders at such date shall be converted into Preferred Ordinary Shares. The General Partner shall do all the necessary formalities to reflect such conversion. Preferred Ordinary Shares are a special category of shares having the same rights and obligations as the ordinary shares but conferring upon its holders the additional right to receive the vested Special Return, as determined in the Memorandum. For purposes stated in the paragraph above, the Preferred Ordinary Shares shall also be referred to as an “Ordinary Share” and collectively as the “Ordinary Shares”, whenever the reference to a specific category of ordinary share is not justified.

3 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares is/are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming for a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

4 Unless otherwise determined from time to time by the General Partner, the Company will not issue share certificates for the registered Shares and registered Shareholders will receive a confirmation of their shareholding instead.

Shares may only be issued only once the relevant Capital Calls are met by the Investors and after receipt of the entire subscription price by the Company as further specified in the Memorandum and the relevant Subscription Agreement and related Drawdown Notices (as defined in the Memorandum) made by the General Partner as further defined in the Memorandum. Each subscriber will, without undue delay, upon acceptance of his/her/its Capital Call and receipt of the subscription price by the Company, receive title to the Shares purchased by him/her/it and obtain confirmation of his/her/its shareholding.

5 All issued Shares of the Company shall be registered in a register (hereinafter the “Register of Shareholders”), which shall be kept by the Company or by one or more entities designated by the Company. Such Register of Shareholders shall contain the name of each holder of registered Shares, his/her/its residence or elected domicile, the number of registered Shares held by him/her/it and the amount paid for each such Share. Every transfer of a Share shall be entered in the Register of Shareholders.

6 Distributions of Profits (as defined in the Memorandum) arisen from the Company’s investment(s) will be made in accordance with the Distribution Waterfall set out in the Memorandum via cash transfer to registered Shareholders, from the Company’s bank account to their respective bank accounts, whose details shall be entered in the Register of Shareholders.

Art. 8. Issue and Subscription of Shares.

1 The first stage for Capital Commitments in the Company shall commence and shall end as further defined in the Memorandum (hereinafter the “Initial Closing”).

2 The second stage for Capital Commitments in the Company will commence on the last date of the Initial Closing (the “Initial Closing Date”) and will end on the earlier of (a) the date that is nine (9) months after that date or (b) as the date on which the Total Capital Commitments reach an amount of one hundred and fifty million Euro (EUR 150,000,000.-) (hereinafter the “Final Closing”). During the Final Closing and up to the last day of the Final Closing (the “Final Closing Date”), the General Partner may decide to organise one or more subsequent closings (each a “Subsequent Closing”) at which new Investors are admitted or at which existing Investors may increase their Capital Commitments.

3 Until the Final Closing Date, the General Partner is authorized to accept additional Capital Commitments, for which the existing Investors have preferential subscription rights, in proportion to their respective Capital Commitments in the Company at that time.

4 Ordinary shares may only be subscribed by well-informed investors within the meaning of article 2 of the SICAR Law, i.e., any institutional investor, professional investor or any other investor who meets the following conditions: i) he/she/it has confirmed in writing that he/she/it adheres to the status of well-informed investor and ii) (a) he/she/it invests a minimum of one hundred and twentyfive thousand Euro (EUR 125,000.-), in the Company or (b) he/she/it has obtained an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC as modified by the Directive

2010/16/UE, by an investment firm within the meaning Directive 2004/39/EC, or by a management company within the meaning of Directive 2009/65/EC certifying his/her/its expertise, his/her experience and his/her/its knowledge in adequately appraising an investment in risk capital (hereinafter an “Eligible Investor”).

5 Shares shall be issued at any time at a price of one Euro (EUR 1.-) per Share.

6 New Investors which have entered into a Capital Commitment or existing Investors who increase their Capital Commitment during the Final Closing or on a Subsequent Closing (the “Subsequent Investors”) will be subject to an equalisation process and payment of:

(a) the amount notified to such Subsequent Investor by the General Partner as being necessary to equalise (in percentage terms) the net amount drawn down from all Investors after taking into account any amounts (other than amounts equal to the Subscription Premium) distributed to existing Investors;

(b) an additional amount calculated on the portion of their Capital Commitment payable under the item (a) above equal to an interest at a rate of seven per cent (7%) per year calculated daily for the period from the date when such amount would have been drawn down had such Subsequent Investor been an Investor accepted at the Initial Closing to the date of its admission the “Subscription Premium”), provided that Subsequent Investors who have entered into a subscription agreement before the expiration of a period of 90 (ninety) days starting as of the Initial Closing Date will not be required to pay such Subscription Premium. The payment of the Subscription Premium will not be deemed a Capital Contribution and will not reduce an Investor’s Capital Commitment.

7 The amounts payable by a Subsequent Investor will be returned to the existing Investors pro rata to their Capital Contributions as soon as is practicable after receipt from such Subsequent Investors, as follows:

- the amounts payable under item 6 (a) above, will be (i) paid to existing Investors under the form of a compulsory redemption of Shares held by existing Investors (at a price of 1 Euro (EUR 1.-) per Share) and (ii) will be added to the undrawn Capital Commitment of each existing Investor and be available for drawdown again; and

- the Subscription Premium will be returned to the existing Investors pro rata to their Capital Contributions as soon as is practicable after receipt from such Subsequent Investors;

so that immediately thereafter the amounts of all Investors’ undrawn Capital Commitments will bear the same proportion to their respective Capital Commitments.

8 The General Partner may delegate to any of its managers or to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions for, delivering and receiving payment for such new ordinary shares.

9 The General Partner or any of its appointed agents, shall be provided with any information and documents to satisfy its due diligence requirements to confirm that the applicant is an Eligible Investor and complies with the relevant Luxembourg laws and regulations.

Art. 9. Default.

1 If any Investor fails to pay the entirety or any portion of a Capital Contribution within the timeframe required by the General Partner and mentioned in the Drawdown Notice, in accordance with the Memorandum, the General Partner shall notify such Investor in writing (by registered letter with return receipt) that he/she/it has an additional period of 15 (fifteen) calendar days to comply with the Drawdown Notice, under penalty of being in default and becoming a Defaulting Investor.

2 The Defaulting Investor shall be required to pay a sum equivalent to an annual rate of seven per cent (7%) calculated on the amount in default until the date the contributions are paid.

3 If upon expiry of the period stated in the first paragraph, the Defaulting Investor has failed to pay all or part of the called amount plus the interest payment set out under item 2. above on such called amounts, the General Partner shall notify the Defaulting Investor that it will, and must, take any action, rights and remedies against the Defaulting Investor as permitted under Luxembourg law, these Articles and the Memorandum.

4 All voting rights associated to the ordinary shares previously subscribed and paid for by the Defaulting Investor shall become suspended and all distribution rights attached to the Ordinary Shares held by the Defaulting Investor are forfeited and any distribution accrued or to be paid in respect of those Ordinary Shares will be for the benefit of the Company. Moreover, if the overdue contributions are not paid within ninety (90) calendar days after the start of the default procedure, the outstanding Shares held by the Defaulting Investor shall be compulsory redeemed by the Company for no consideration. A Defaulting Investor will also remain liable to pay its pro rata share of the Management Fees, legal costs due to the default, and any damages and will automatically lose, upon expiry of the period stated under item 1 above, its right to have a representative within the Investors’ Committee.

5 The General Partner will have the right to assign and transfer the Defaulting Investor’s undrawn Capital Commitment to another Investor, new or existing, provided that existing Investors shall be offered such undrawn Capital Commitment first on a pro-rata basis.

6 Any of these measures shall (a) be activated by the General Partner after due consideration that the costs incurred in doing so are not perceived as disproportionate in relation to the likely benefit that the other (non-defaulting) Investors may expect and (b) be subject to regular reporting from the General Partner to the Investors’ Committee (with such reporting to be at least on quarterly basis).

Art. 10. Transfer of Shares.

1 The Carry Holders will not transfer all or any part of their Management Shares to persons other than Carry Holders and any transfer of Management Shares among Carry Holders shall be subject to prior notice to the Investors' Committee (as defined in the Memorandum).

2 Subject to paragraphs 4) and 5) below, no transfer of all or any portion of any Investor's Ordinary Shares and remaining Capital Commitments (together, Interests), whether voluntary or involuntary:

(a) will be valid or effective without the prior consent of the General Partner which consent cannot be unreasonably withheld, provided that the General Partner's consent can be withheld, including (without limitation):

(i) if it considers that the effect of such transfer will result in:

(A) a violation of any term or condition of any of these Articles or the Memorandum;

(B) a violation of the law of Luxembourg or any other jurisdiction (including, without limitation, the US Securities Act, any securities laws of the individual states of the United States, or ERISA);

(C) the Company being required to register, or seek an exemption from registration, as an investment company under the United States Investment Company Act of 1940;

(D) an acceleration of the Company's indebtedness, a default under any loan or other agreement to which the Company is a party;

(ii) if the General Partner considers that any proposed transferee of the Interests of an Investor intends to hold the Interest otherwise than for itself beneficially; or

(iii) if the General Partner considers that the transfer would violate any applicable law or any term of the Memorandum or otherwise adversely affect the Company;

and;

(b) it will be a condition of any transfer (whether permitted or required) that:

(i) the Transferee (as defined below) represents in a form acceptable to the Company that such Transferee is not a Prohibited Person (as defined in the Memorandum) and that the proposed transfer itself does not violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to it;

(ii) (in respect of the transfer of remaining Capital Commitment) the Transferee enters into a Subscription Agreement in respect of the relevant remaining Capital Commitment so transferred;

(iii) (unless otherwise agreed with the Company) the Transferring Investor (as defined below) at the same time as the transfer of Ordinary Shares procures the transfer to the Transferee of all or the relevant pro-rata portion of its remaining Capital Commitment;

(iv) the Transferee is an Eligible Investor.

3 If an Investor wishing to Transfer all or part of its Ordinary Shares or undrawn Capital Commitment (a Transferring Investor) finds a third party purchaser (the Transferee), it will apply to the General Partner for its consent to the transfer and will furnish such information in relation to the proposed transfer and the proposed Transferee as may be required by the General Partner. In the event that a request for a transfer is approved, the Transferring Investor and Transferee will, among other possible requirements, be required to represent to the General Partner, in a form acceptable to the General Partner, that the proposed transfer does not violate any laws or regulations (including any securities laws) applicable to it and is not a transfer of a type that would be prohibited under the Articles or the Memorandum.

4 In accordance with items 2(b)(ii) and (iii), unless otherwise agreed with the Company, any Transferee will be bound by all the provisions of the Memorandum and, as a condition of giving its consent to any transfer to be made in accordance with these provisions and the Memorandum, the General Partner may require any proposed Transferee to give such warranties and indemnities, consents and authorities as were given by Investors upon their application for Ordinary Shares and to require the Transferee to acknowledge its assumption (in whole or in part) of the obligations of the Transferring Investor (including the Transferring Investors' obligations to meet drawdowns of remaining Capital Commitments) by entering into a Subscription Agreement as a signatory in such form as the General Partner may require.

5 The consent of the General Partner for the transfer of Ordinary Shares and related undrawn Capital Commitments is not required if it takes place mortis causa, to the extent the successor is not a Prohibited Person and qualifies as an Eligible Investor. For the avoidance of doubt, a transfer by a legal entity to its shareholders, partners or members further to the liquidation of such legal entity is considered as a transfer mortis causa.

6 The transfer to organizations controlled by or in the same group as the Transferring Investor (an Affiliate) is free and does not require the consent of the General Partner, provided that evidence of this group relationship is given to the General Partner, in accordance with the law of the Transferring Investor, and to the extent the Transferee is not a Prohibited Person and qualifies as an Eligible Investor, provided however that a transfer to an Affiliate of the relevant Transferring Investor will be conditional upon (i) the Affiliate agreeing to be bound by the terms of these Articles and of Memorandum and (ii) upon the Transferring Investor procuring that, if the relevant Affiliate ceases or is to cease to be an Affiliate of the Transferring Investor, the relevant Ordinary Shares and undrawn Capital Commitment, will be re-transferred to the Transferring Investor or another of its Affiliates prior to the first mentioned Affiliate ceasing to be an Affiliate.

7 The Transferring Investor will be responsible for and pay all costs and expenses (including any taxation) arising in connection with any such permitted transfer, including reasonable legal fees arising in relation thereto incurred by the General Partner or its Affiliates and stamp duty or stamp duty reserve tax (if any) payable.

Art. 11. Restrictions to the Subscription and Transfer of Shares by Prohibited Persons. The Company may in its absolute discretion restrict or prevent the ownership of the ordinary shares in the Company by a Prohibited Person, and for such purposes the Company will:

(a) decline to issue any ordinary share and decline to register any transfer of an Ordinary Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such Ordinary Share by a Prohibited Person.

(b) At any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of the Ordinary Shares on the register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by an affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shares rests or will rest with Prohibited Persons.

(c) decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders of the Company.

Art. 12. Redemption of Shares.

1 The Company is a closed-ended vehicle and hence, Shares of the Company are only redeemable by the Company upon determination by the General Partner only and in accordance with the terms of these Articles and the Memorandum (and, in particular, for the purpose of equalization of existing and Subsequent Investors). No redemption may be unilaterally demanded by the holders of Shares. In addition thereto, the Shares may be redeemed compulsorily by the Company if an Investor ceases to be or is found not to be an Eligible Investor as determined in the Memorandum. The Shares will, when compulsorily redeemed in accordance with these Articles and the Memorandum, be redeemed upon a no less than thirty (30) calendar days prior notice sent by the General Partner to the concerned Investor(s). Such a prior notice shall be in the form of a registered letter and clearly indicates (i) the decision to redeem the Shares made by the General Partner and the basis of such redemption and (ii) the date on which the redemption will be carried out.

2 Any taxes, commissions and other fees incurred in connection with the transfer of the redemption proceeds (including those taxes, commissions and fees incurred in any country in which shares are sold) will be charged by way of a reduction to any redemption proceeds. Any Ordinary Share repurchased by the Company cannot be reissued and shall be cancelled.

Art. 13. Determination of the Net Asset Value, Valuation rules.

1 As from 30th September 2011 inclusive, the General Partner shall begin to determine the Net Asset Value of the Shares in the Company reported on the last day of the corresponding period, on a quarterly basis, but in no instance less than annually (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a "Valuation Date") and in accordance with any additional provision of the Memorandum. The Net Asset Value will be determined in accordance with these Articles and the Memorandum.

2 Notwithstanding the above, the Net Asset Value will be determined in Euro under the responsibility of the General Partner as at September 30th every year. The Net Asset Value (hereinafter the "NAV") of the Shares in the Company shall be calculated as follows:

(a) In case the compound annual return implicit in the valuation does not reach seven per cent (7%), by dividing the total net assets of the Company being the value of the assets of the Company less its liabilities, by the total number of Management Share(s) and Ordinary Shares outstanding;

(b) In case the compound annual return implicit in the valuation reaches or exceeds seven per cent (7%), by dividing the total net assets of the Company being the value of the assets of the Company less its liabilities, less the Special Return (as defined in the Memorandum) by the total number of Management Share(s) and Ordinary Shares outstanding. The NAV of the Management Share(s) will be increased by the value of the Special Return divided by the shares issued in that category.

3 The total NAV of the Company's assets is obtained by deducting from the aggregate of the value of the assets the sum of the accrued effective or pending expenses. The Company's assets are valued at their fair value and in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS) and additional requirements set forth by the Memorandum.

4 The value of all assets and liabilities not expressed in Euro will be converted into Euro at the rate of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined at fair value by or under procedures established by the General Partner.

5 No issue or redemption of Shares will take place during any period when the calculation of the Net Asset Value is suspended. If appropriate, notice of any suspension will be given to the Shareholders.

6 The valuation of Portfolio Companies will be carried out in accordance with the guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by the guidelines for valuation of portfolio companies issued by the IPEV Board, the British Venture Capital Association (BVCA) and the French Venture Capital Association (AFIC), as may be amended from time to time. Notwithstanding the provisions of the law or regulatory standards in force, the holdings shall be, in principle, evaluated at cost during the first year after their acquisition.

7 The General Partner will use the valuation methods commonly accepted (discounted cash flow, comparable ratios, recent transactions in the same sector, and so on). The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used on a consistent basis, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company, in accordance with the guidelines for valuation of portfolio companies set out by the IPEV, as may be amended from time to time.

8 Where applicable, the General Partner may decide to engage a local professional specialized surveyor to provide an independent valuation of the underlying assets.

9 The General Partner may temporarily suspend the determination of the NAV per Share in the event that, in the reasonable opinion of the General Partner, such determination is affected or prevented by reason of a natural disaster, an act of war or terrorism, a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Company that is outside the responsibility and the control of the General Partner. Any such suspension will be notified by the General Partner to the Investors.

Art. 14. Co-Investments.

1 Co-investments are co-investments made between the Company and other investors (being either Investors or any affiliated companies to the Investors or third parties). Such co-investments shall be approved by the General Partner. In the specific case of co-investments between the Company and the Investors (or any affiliated companies to the Investors), such co-investments shall additionally be subject to consideration by the Investors' Committee (as defined in article 23 hereof) and be subject to the terms and conditions determined in the Memorandum.

2 No co-investment opportunities may be offered to Related Persons (as defined in the Memorandum).

3 The General Partner, and any other Related Person may not:

- (i) be entitled to co-invest with the Company; or
- (ii) invest in entities targeted within the Company Investment Policy (as defined in the Memorandum), (unless through the Company itself).

4 Each Investor that decides to co-invest with the Company will bear its own costs and expenses in relation to that co-investment.

5 No Investor will be obliged to make a co-investment and any offer to Investors must be made on a pari passu basis without preferential treatment

6 The offer of a co-investment opportunity to Investors or third parties must always be in the best interest of the Company and in terms not more favourable than the Company's own investment.

7 In the cases envisaged in paragraphs 1, 2, 4 and 5 of this article, and if there are potential conflicts of interest, the General Partner shall consult the Investors' Committee, who may object the envisaged co-investments.

Chapter III. Shareholders

Art. 15. Liabilities of the Shareholders. The General Partner and/or any holder of Management Shares, as an unlimited Shareholder, are liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The Investors, as limited Shareholders, shall be liable to the extent of their contributions to the Company. In case of Removal without Cause of the General Partner and/or Investment Advisor, to the extent that the issued Management Shares subscribed by the Carry Holders at such date are converted into Preferred Ordinary Shares, the holders of such converted Preferred Ordinary Shares become limited Shareholders and shall be exclusively liable to the extent of their contributions to the Company, provided that they shall remain fully liable for the liabilities of the Company having arisen before the conversion of their Management Shares into Preferred Ordinary Shares.

Art. 16. Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with the Law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting, within the first five (5) months after the end of each financial year and no later than the last Wednesday of the month of February each year and for the first time in 2012. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting of Shareholders will deliberate on the activity report and the annual accounts, to conduct an overall assessment of the performance of the Company and of the investment policy pursued during that year, and to be informed of strategic decisions pursued by the General Partner.

Art. 17. Other General Meeting of the Shareholders.

1 The General Partner may convene any other general meetings of the Shareholders it deems necessary or appropriate in its sole discretion. Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's share capital so require.

2 Such other general meetings will be held at such places and times as may be specified in the respective notices convening the meeting. The Shareholders may participate in a meeting by video conference or any other means of telecommunication that allow an effective participation and identification of the Shareholder.

Art. 18. Notice and Conduct of the Meetings of the Shareholders.

1 The officers of the Shareholders' general meeting comprise a chairman and a secretary, appointed by the General Partner, who may not be members of the administrative and supervisory bodies or executives of the General Partner or companies that directly or indirectly control it or of companies that are, directly or indirectly, controlled by the latter.

2 The quorums and delays required by Law shall govern the notice for and the conduct of the meetings of the Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

3 Each Share is entitled to one vote, unless otherwise set out in these Articles or in the Memorandum. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing, in writing, including letter, facsimile and email and any other means of written telecommunication, another Shareholder only.

4 Shareholders will meet upon call by the General Partner. Convening notices for any general meeting shall contain the agenda and shall take the form of a letter sent to the registered addresses of each Investor. If however, all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting by any means of communication being email or other, the meeting may be held without prior notice or publication.

5 Except as otherwise required by Law or as otherwise provided herein the Articles and/or Memorandum, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting, subject to the approval of the General Partner. If the attendance quorum requirement is not fulfilled in case an extraordinary shareholders' meeting has been convened in view to alter the current Articles, a second meeting must be called by the General Partner, pursuant to a notice setting forth the same agenda and indicating the date and the result of the previous meeting, sent to the registered addresses of each Investor at least fifteen (15) calendar days before the date of the second meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the portion of capital represented by a majority of seventy-five per cent (75%) of those present and voting. All general meetings shall be presided over by the General Partner.

Art. 19. Powers of the Shareholders' General Meeting.

1 Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Without prejudice to any power reserved to the General Partner by the present Articles, it shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles.

2 The Shareholders' general meeting may also take appropriate action in case of a "Key Man Situation" or of the Removal for or without Cause (as defined in the Memorandum) as further determined in these Articles and in the Memorandum.

3 The Shareholders' general meeting may only pass resolutions on matters which, in accordance with the Law and with these Articles, are of its responsibility, or on those for which it is expressly requested by the General Partner and only based on proposals it has submitted.

Art. 20. Voting Requirements. Except as otherwise required by Law or as otherwise provided in these Articles or in the Memorandum, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting, subject to the approval of the General Partner.

Notwithstanding the above and subject, at all times, to the Law, it being understood that the rule hereafter will be applied in addition to mandatory rules of the Law:

(a) the Articles may be amended from time to time by a resolution of an extraordinary meeting of Shareholders made by the majority of the Shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Total Capital Commitments, subject to the quorum requirements determined under article 18 (5) above.

(b) Any decision of the Shareholders concerning the dissolution, the liquidation, the merger, and the division of the Company shall be made by a majority of Shareholders representing seventy-five per cent (75%) of the Total Capital Commitments.

(c) In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by a decision of the majority of the Shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Total Capital Commitments of the Company effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation, subject to the Investors' Committee approval. Such liquidator(s) must be approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier and must provide all guarantees of honorability and professional skills.

(d) The Shareholders' General Meeting may decide to extend the duration of the Company by a maximum of two consecutive periods of one year, in order to permit the due sale or realization of the Company's investments, by decision taken through a special majority vote of seventy-five per cent (75%) of the votes casts at the Shareholders' General Meeting, acting on a proposal from the General Partner and in accordance with the Law and the Articles.

(e) If a Key Man Situation is not remedied as per the relevant section in the Memorandum, the Shareholders will have the right to remove the General Partner without Cause subject to the terms and processes as set under the relevant sections and provisions in the Memorandum and these Articles.

(f) Shareholders, at the Shareholders' General Meeting convened under the process determined in the relevant sections of the Memorandum, representing more than 50% of the Total Capital Commitments (excluding the Capital

Commitment of the Related Persons) may resolve that a Cause Event has occurred and consequently decide to remove the General Partner and/or the Investment Advisor. The General Partner shall not have any veto right on this decision.

(g) Shareholders representing at least 75% of Total Capital Commitments (excluding the Capital Commitments of the Related Persons), at the Shareholders' General Meeting convened under the process determined in the relevant sections of the Memorandum, may resolve to remove the General Partner and/or the Investment Advisor without cause. The General Partner shall not have any veto right on this decision

Chapter V. Investors' Committee

Art. 21. Investors' Committee.

1 As detailed in the Memorandum, the General Partner shall appoint an investors' committee as a representation of the Investors which will be composed of five (5) to ten (10) representatives of the largest Investors having entered into a minimum Capital Commitment of five million Euros (EUR 5,000,000.-) and have expressed an interest in appointing a representative within the Investors' Committee, provided that if more than 10 Limited Partners having entered into a Capital Commitment of at least five million Euros (EUR 5,000,000.-) and have expressed an interest in appointing a representative within the Investors' Committee, the seat within the Investors' Committee will be allocated in priority to those Limited Partners having the largest Capital Commitments.

2 The chairman of the Investors' Committee is appointed by the General Partner and must be chosen amongst the representatives of the Investors entitled to a seat within the Investors' Committee on a good faith basis, provided that such chairman cannot be related to or affiliated with any Related Person.

3 The General Partner will supply, or cause the Company's service providers to supply the Investors' Committee with all information any member of the Investors' Committee reasonably requests to enable the members of the Investors' Committee to be, on a continuing basis, fully informed about the Company's activities and all information any member of the Investors' Committee reasonably requests relating to any transaction or other matter on which the General Partner asks the Investors' Committee's opinion.

4 The members of the Investors' Committee will not receive any compensation for serving on the Investors' Committee. The Company will pay for an appropriate D&O insurance cover (as determined in the Memorandum) for the benefit of the members of the Investors' Committee and will reimburse reasonable expenses incurred by its members in participating to meetings of the Investors' Committee.

Art. 22. Role of the Investors' Committee.

1 The Investors' Committee represents the Investors of the Company and shall be entitled to consider, in the interest of all Investors, any matter submitted to it by the General Partner, and in particular those concerning co-investments between the Company and the Investors as provided for in article 14 hereof, general investment policy, investment sectors, valuations and related issues and will have such powers and duties as set out herein and in the Memorandum.

2 The Investors' Committee shall also be entitled to consider any conflicts of interest, current or future, involving the Founding Partners, any Related Persons (as defined in the Memorandum), the Company or any of its Investors (including but not limited to the case of co-investment with an Investor or the investments into assets directly or indirectly owned or controlled by any of the Related Persons), and shall be responsible for defining, in particular, the procedure to be adopted in the specific case. Any (potential) conflict of interest must be promptly disclosed by the General Partner to the Investors' Committee and may be submitted to the Investors' Committee by any Investor and be subject to a non-objection vote of the Investors' Committee.

3 The Investors' Committee will have such additional roles and entitlements as are set out in these Articles or in the Memorandum in the context of, inter alia, the Key Man provisions, the Removal For or Without Cause provisions, the investments and divestments, and will have in principle a consultative role only, unless otherwise set out in these Articles or in the Memorandum. Without prejudice to other consent rights granted to the Investors' Committee, the decisions of the General Partner, the Investment Committee, or any Related Person which are subject to the agreement or non-objection vote of the Investors' Committee members are determined in the relevant provisions of the Memorandum.

Art. 23. Meetings of the Investors' Committee.

1 The Investors' Committee shall meet at least half-yearly and in person with a meeting to be held in the first five (5) months of each fiscal year and whenever convened by the General Partner. Any member of the Investors' Committee shall be entitled to call, or require the General Partner to call, a meeting of the Investors' Committee.

2 A fifteen (15) business days' written notice of meetings of the Investors' Committee shall be given in writing to the members of the Investors' Committee. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as its agenda (for the avoidance of doubt the Investors' Committee shall only be called to vote on items contained in the agenda so circulated)

3 The meetings may take place by means of a physical meeting between members or by conference call. Any member of the Investors' Committee may act at any meeting of the Investors' Committee by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Investors' Committee or another officer, employee, manager or director of that Investors' Committee member's organisation as his/her proxy.

4 Any action that the Investors' Committee can take at a meeting may be taken instead by a written consent signed by the number of members of the Investors' Committee required to take the action

Art. 24. Capacity and Voting Requirements.

1 The opinions or resolutions passed by the Investors' Committee are not binding upon the board of Managers of the General Partner, except for such decisions or actions of the General Partner or any Related Person subject to the Investors' Committee agreement or no objection, or in respect of which the Investors' Committee has a veto right in accordance with the Memorandum, and in no case shall entail a management decision.

2 A quorum of the Investors' Committee shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Investors' Committee holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Investors' Committee present or represented at such meeting, except where a qualified majority decision is required in accordance with the Memorandum. Each Investors' Committee member is entitled to one vote per multiple of EUR 5.000.000,- (five million Euro) of its Capital Commitment.

3 If any member of the Investors' Committee has or may have any interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such interest to the Investors' Committee and shall not consider or vote on any such transaction.

4 Notwithstanding the above and for the avoidance of doubt, the Investors' Committee is not considered as immixing itself in the management of the Company since the ultimate decision will always rest with the General Partner or the Shareholders.

Chapter VI. Management

Art. 25. Management.

1 The Company shall be managed by the General Partner of the Company.

2 The Investors of the Company may in no event participate or interfere in the management of the Company.

Art. 26. Powers of the General Partner.

1 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate objectives, including all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of Shareholders will be exercised by the General Partner.

2 The General Partner is the legal representative of the Company regarding investments and divestments of the Company and, in that respect, shall have the power to determine the investment policies and strategies and the course of conduct of the management and business affairs of the Company in accordance with the Memorandum. It shall have the power to act on behalf and in the name of the Company, and in the exclusive interest of the Company, to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts such as administration, investment, and advisory agreements, and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. In this respect, the General Partner may, amongst others:

(i) Set up and establish the Company, engage into subscription agreements as determined in these Articles and Memorandum, collect the Capital Commitments and make the relevant Capital Calls;

(ii) Select the assets that are to comprise the investments of the Company;

(iii) Issue and refund Shares and represent them in compliance with the provisions of these Articles and Memorandum;

(iv) Identify and generate opportunities, negotiate and structure transactions;

(v) Decide on the acquisition and realization of the investments in connection with the Company's Investment Policy;

(vi) Acquire assets for the Company, exercise the corresponding rights and ensure the punctual compliance with its obligations;

(vii) Manage, sell or encumber the assets that comprise the investments of the Company;

(viii) Monitor and provide all possible support to the companies in which the Company has invested;

(ix) Provide quarterly and annual information to the Investors within forty-five (45) days after the date of the end of the quarter or full year and mandatorily after 30th September and 31st March, respectively, in accordance with the "International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines".

(x) Determine the Net Asset Value of the respective shares and inform the Investors of those values under the terms of these Articles and Memorandum;

(xi) Maintain in good order the documentation and the bookkeeping of the accounts of the Company;

(xii) Draw up the management report and the financial accounts of the Company, and provide the Investors with these documents for their consideration, together with the auditor's report;

(xiii) Convene the Shareholders' general meetings and the Investors' Committee meetings;

(xiv) Provide the Investors, particularly at their meetings, with true, full and elucidative information on the matters submitted for their appreciation or decision that enable them to form a reasoned opinion on those matters.

3 The General Partner may appoint members for the corporate bodies of the companies in which the Company has invested, and may also provide technical staff to temporarily provide services, in which case it shall agree with the portfolio companies the terms and conditions of that provision of services.

4 In the pursuit of its duties, the General Partner shall observe the legal restrictions in force, including those referring to specific prohibited operations. In addition, the General Partner undertakes to use its best endeavour to ensure that the Company complies with all the legal or regulatory provisions applicable (including legislation on money laundering and market abuse), the breach of which could have a material impact on the Company or on any of its Investors. The General Partner also guarantees that all the reporting obligations shall be discharged in a timely, diligent and professional manner.

5 The General Partner is required to immediately submit and disclose to the Investors' Committee any actual or potential situation of conflict of interest involving the General Partner, Related Persons and any Investor.

6 The General Partner commits itself to manage the affairs of the Company on an independent basis and in accordance with the provisions of these Articles and the Memorandum. It will accordingly operate in a context that permits independent management decision-taking, in particular without the influence of the Investors, promoters and any other third party who are not involved as consultants, sub-managers, external experts or any other similar roles.

7 The General Partner may not resign, unless:

(i) this resignation is approved by a special majority vote of seventy five per cent (75%) at the Shareholders' general meeting; and

(ii) a new General Partner is immediately appointed in replacement by the Shareholders, through the same decision that approves the aforementioned resignation.

8 The General Partner may not carry out and consequently shall suspend any investment or divestment transaction, except in the event of prior legally binding commitment or if authorised by the Investor's Committee, in case of an effective change in control in the direct or indirect ownership (at least 51%) of the shares or voting rights in the General Partner and/or Investment Advisor (hereinafter referred to as a "Change of Control"). In addition, in case of occurrence of a Key Man Situation or upon receipt of a Removal For Cause Notice or Removal Without Cause Notice until a decision is adopted by the Shareholders in relation to the proposed removal, the General Partner may not carry out and consequently shall suspend any follow-on investment, new investment or divestment transaction for which there were no prior legally binding commitment, provided that the General Partner will be authorized to pursue or make any follow-on investment and divestment for which there were no prior legally binding commitments with the prior approval of the Investment Committee and with agreement of the Investors' Committee.

9 A Change of Control must be approved by a special majority vote of seventy five per cent (75%) at the Investors' Committee. If the Change of Control is not authorised within 3 (three) months after the suspension of the investment and divestment transactions referred to under item 8 above, then an Unauthorised Change of Control shall have occurred.

10 An Unauthorised Change of Control is a Cause Event for the purpose of the provisions on the removal of the General Partner.

11 Any change to the (direct or indirect) shareholding in the General Partner or the Investment Advisor that does not result in a Change of Control must be notified promptly to the Investors' Committee

12 The General Partner, together with the Investment Advisor and the Founding Partners must subscribe and maintain with the Company a Capital Commitment which will ultimately make out the higher of two per cent (2%) of the Company's Total Capital Commitments and one million, five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-), contributed as investments in Management Share(s) which shall be regulated on the same terms and conditions as those of other Investors.

13 The General Partner or any Related Person may not set up another fund or collective investment scheme with an investment strategy similar as that of the Company prior to the to the earlier of:

(a) the date on which 80% of the Total Capital Commitments are invested, committed to investment or allocated to reserves, for specific investments or further financings of investments;

(b) the end of the Period of Investment (as determined in the Memorandum); or

(c) the termination of the Company.

14 The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company, provided however that the holders of ordinary shares may not act on behalf of the Company without jeopardizing their limited liability.

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

The General Partner may decide to engage professional specialized advisors to provide advisory services in relation to the accomplishment of the General Partner's objectives.

Art. 27. Internal Bodies of the General Partner. In order for the General Partner to properly carry out its duties, the following internal bodies will be set-up:

(a) a board of managers; and

(b) an Investment Committee (as further defined in the articles of association of the General Partner and in the Memorandum).

Art. 28. Remuneration of the General Partner, Management Fees. For the pursuit of its activities, the General Partner shall charge the Company a management fee assessed and to be levied as further defined in the Articles and the Memorandum.

Art. 29. Removal of the General Partner. The General Partner may be removed with or without cause whereby it will have no veto right to object the removal, in accordance with the following provisions:

1 “Removal for Cause”:

(a) each of the following events shall be a cause event (“Cause Event”):

(i) any of the Related Persons has committed a material breach of the Memorandum or the Articles, or any side letter or similar agreement or any other contractual arrangement in relation to the activities of the Company;

(ii) any of the Related Persons has committed gross negligence, wilful misconduct, fraud, bad faith or reckless disregard of their duties in the course of the operation of the Company;

(iii) the General Partner or the Investment Advisor has been declared insolvent, bankrupt, or is the subject of an administration procedure or involuntary reorganization of its assets;

(iv) there has been an Unauthorised Change of Control in relation to the General Partner.

(b) Upon occurrence of a Cause Event, Investors representing at least ten per cent (10%) of the Total Capital Commitments or the Investors’ Committee shall be entitled to call, or require the General Partner to call, a Shareholders’ General Meeting to initiate a vote on the removal for cause of the General Partner and/or the Investment Advisor.

(c) The process for the Removal for Cause, its requirements, conditions, compensation, and consequences are further detailed in the Memorandum.

2 “Removal without Cause”:

(a) Investors representing at least 10% Total Capital Commitments or the Investors’ Committee shall be entitled to call, or require the General Partner to call, a Shareholders’ General Meeting to initiate a vote for removal without cause of the General Partner and/or the Investment Advisor

(b) The process for the Removal without Cause, its requirements, conditions, compensation, and consequences (including the issuance of new Management Shares and the conversion of Management Shares into Preferred Ordinary Shares) are further detailed in the Memorandum.

The removed General Partner and/or the Investment Advisor may be replaced by a resolution of the general meeting of the Shareholders in the conditions required for amendment to the Articles (provided that the General Partner will not have any veto right on such decision) and with CSSF’s consent within 180 calendar days of the resolution that the General Partner and/or the Investment Advisor shall be removed, failing which the General Partner will resign and the Company will be automatically wound up as a result of such resignation.

Art. 30. Representation. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more of its duly authorized signatories such as designated by the General Partner at its sole discretion, or such person(s) to which such power has been delegated.

Art. 31. Indemnification of the General Partner and Related Officers. The Company will indemnify, out of the assets of the Company only, Indemnified Persons (as defined in the Memorandum), for any claims, damages, liabilities, costs and expenses, including legal fees, to which they may be or become subject by reason of their activities on behalf of the Company, or otherwise relating to the Company’s Articles and Memorandum, provided that:

(a) no Indemnified Person shall be entitled to such indemnification for any action or omission resulting from such person’s gross negligence, fraud, willful malfeasance (dol) or a violation of the terms of this Memorandum, the Articles, a Subscription Agreement or any other contractual arrangements entered into with an Investor (such as side letters, etc.); and

(b) indemnity amounts in no case will exceed the amount of Total Capital Commitments. Where a portion of the Total Capital Commitments has already been drawn-down, in no case indemnity amounts will exceed the undrawn portion of the Total Capital Commitments plus any amounts that will be realised from the Company’s portfolio, up to an amount not exceeding the Total Capital Commitments; and

(c) in no circumstances can distributions to Investors be recalled for the purpose of indemnifying Indemnified Persons.

Chapter VII. Accounts, Reports and Supervision

Art. 32. Accounts.

1 The Company’s accounts are closed on September 30th each year and published within five (5) months from the date of closure, and accompanied by the annual report and the legal certification by an auditor (réviseur d’entreprises agréé) and which is not a member of the board of managers of the General Partner, in conjunction with any other elements of information specified by the Law.

2 The balance sheet and the profit and loss account of the Company, accompanied by the management report and the auditor's report, shall be made available to the Shareholders fifteen (15) days before the date of the annual general meeting of the Shareholders.

Art. 33. Reports.

1 In addition to the issuance of an annual report per financial year, the General Partner will prepare quarterly reports on the activities of the Company including the calculation of the Net Asset Value of the Company, in accordance with the requirements of the Law and the provisions the "International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines and will submit it to the CSSF and the Investors up to forty-five (45) calendar days after the closing of the respective quarter..

2 Annual reports with the certification from an authorized auditor ("réviseur d'entreprises agréé") shall be put at the disposal of the Investors within the five (5) months from the end of the period to which refers the annual report onward, as provided in the SICAR Law, and always [15 days] prior to the annual general meeting of shareholders.

Art. 34. Supervision. The operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one authorized auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honorableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the SICAR Law. The authorized auditor shall be elected by the annual general meeting of Shareholders and continues to perform his/her/ its duties until his/her/its successor is elected.

Chapter VIII. Custodian

Art. 35. Custodian.

1 The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the SICAR Law (hereinafter the "Custodian"). All securities, cash, and other assets of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the SICAR Law.

2 As consideration for the services provided, the Custodian shall receive twice a year and at the end of the period from the Company a remuneration calculated on the net asset value of the Company, as determined in the Memorandum.

3 In the event of the Custodian desiring to retire, the General Partner shall use its best endeavors to find another custodian and upon doing so, the General Partner shall appoint such custodian in place of the retiring Custodian within two (2) months. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian, but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

4 Further details on the Custodian are determined in the Memorandum and in the above referred custodian agreement.

Chapter IX. Accounting Year, Allocation of Profits, Fees and expenses

Art. 36. Financial year. The financial year of the Company shall begin on October 1st of each year and shall terminate on September 30th of the following year with the exception of the first financial year which shall begin on the date of the incorporation of the Company and end on September 30th 2011.

Art. 37. Distribution. The right to dividends or distribution of the net distributable income and net proceeds of the Company as well as the payment of interim dividends is determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Memorandum.

Art. 38. Fees and expenses.

1 Management Fees

For the pursuit of its activities, the General Partner shall charge the Company a management fee which will accrue from the Initial Closing Date to September 30th 2011 and then each year from October 1st to September 30th inclusive.

The first Management Fee will be calculated yearly and paid in advance on the Initial Closing Date by the Company to the General Partner upon its request. Subsequently, the Management Fee will be calculated half yearly and paid in advance on the first day of the period to which it refers.

These Management Fees will consist in the following:

(a) during the Period of Investment, two per cent (2%), per annum, calculated as per paragraph above, on the Total Capital Commitments;

(b) during the Period of Divestment, two per cent (2%) per annum, calculated half yearly, on the aggregate of the Capital Contributions invested in Investments (not including any Management Fees) less (i) the cost of acquisition of the realized investments and (ii) any definitive write-off or writedown, or other divestment procedures.

From the Management Fee to be paid each year shall be offset the following amounts:

- any fees, earnings or profits, including transaction and break-up fees, directors' fees and other investment related fees earned by the General Partner and any Related Person attributable to the Investments (other than the Management Fee or the Special Return), net of any related expenses (hereinafter the "Invested Management Fees"), up to the value

corresponding to the sum of the costs in respect of uncompleted transactions concerning investments for which there has been a prior decision by the General Partner and the Investment Committee (hereinafter the “Uncompleted Transactions Costs”); and, subsequently,

- seventy five per cent (75%) of the amount of the Invested Management Fees that exceeds the amount of the Uncompleted Transactions Costs in case the aggregate of the Capital Commitments of the Company are lower than EUR 100,000,000.- (one hundred million Euro). Otherwise, and for avoidance of doubt, in case the aggregate of the Capital Commitments are equal or above EUR 100,000,000.- (one hundred million Euro), the Management Fee to be paid each year shall be reduced by one hundred per cent (100%) of the amount of the Invested Management Fees that exceeds the amount of the Uncompleted Transactions Costs.

To the extent that offsets in a fiscal year exceed the Management Fee payable in that annual period, such excess shall be carried over to be applied against the Management Fee in any later period(s) during which the amount of the Management Fee exceeds the offsets arising in that later annual period. Any excess offsets carried forward, which have not been set off against the Management Fee prior to the termination of the Company, will be forfeited in favor of the Company and distributed to the Shareholders in the context of the liquidation procedure."

2 Special Return

The Carry Holders and the General Partner, to the extent they hold Management Shares, will be entitled to a Special Return paid up as Preferred Dividend on the Management Shares made up by the Catch Up Return and the Carried Interest Return as further defined under the distribution section number 9 of the Memorandum and subject to the provisions in section 11.3 of the Memorandum.

3 Custodian Fees

As consideration for the services provided, the Custodian shall receive a remuneration from the Company as per the Memorandum.

4 Organizational Expenses

The Company will pay all reasonable out-of-pocket legal, accounting and other expenses in connection with the incorporation and launch of the Company. These organizational expenses, which for the avoidance of doubt exclude any marketing, fund raising or placement fees, costs or expenses, will be borne by the Company and are capped at a maximum amount of 0.25% of the Total Capital Commitments and will be written off immediately.

Any expenses in excess of the above mentioned amount and all the placement, marketing and similar fees incurred for establishing and launching the Company. will be borne directly by the General Partner and will not be charged to the Company. These expenses will be booked in the General Partner financial accounts, in line with IFRS.

A detailed breakdown of these set-up expenses will be provided by the General Partner to the Investors' Committee as soon as

5 Operating Expenses

The Company will bear the costs associated with its operations including administrative, accounting, audit and legal fees, and any applicable regulatory fees and other costs as defined in the Articles and the Memorandum, and in particular it will bear the costs incurred for the conduct of its investment strategy.

The Company will also bear all reasonable legal and accounting costs and expenses related directly to the negotiation and closing of transactions and due diligence related thereto by which the Company acquires, or attempts to acquire, the Portfolio Companies.

All of such fees, provided they are duly documented and evidenced, shall be deducted from the Company's revenue prior to any distribution. These operating expenses and charges may, inter alia, consist of:

- (a) remuneration of the General Partner, being the Management Fees;
- (b) remuneration of the auditor and of the officers of the Shareholders' General Meeting;
- (c) Uncompleted Transactions Costs, in excess of those offset against the Invested Management Fee in accordance with paragraph 1) above and the Memorandum, concerning investments for which there has been a prior internal investment decision;
- (d) costs with the Company's investments and realizations, including associated expenses, as well as due diligence costs concerning investments that cannot be charged to the company in which the Company has invested;
- (e) costs of any bank transfers and other banking operations including the costs of the Custodian;
- (f) operating costs with the management of the Company including domiciliation, secretarial, management and administration services and agent, accounting, the fees of the Transfer Agent and Registrar, auditors and all those required for by law;
- (g) Costs with the documentation to be provided to the Company's Investors and with the Shareholders' General Meetings; and
- (h) Costs with the legal and tax consultants for the Company.

Chapter X. Special Provisions

Art. 39. Special Provisions.

1 In the event of a dissolution of the Company, the assets of the Company will be liquidated in an orderly manner and all investments or the proceeds from the liquidation of investments will be distributed to the Shareholders within no more than three months from the date of the start of the liquidation to the extent permitted under the Law, according to the distribution policy set forth under the Memorandum and may be in the form of partial repayments. All investments or the proceeds from the liquidation of investments will be distributed either in cash or in kind with the approval of the majority of the Shareholders representing seventy-five per cent (75%) of the Capital Commitments and any in kind distribution (a) must be approved by the receiving Shareholder and (b) must be valued by an independent external valuer, and in accordance with the principle of the equal treatment of Shareholders.

2 The amounts which have not been claimed by Shareholders at the close of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse des Consignations in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. Should such amounts not be claimed within the prescription period, then they may be forfeited.

Chapter XI. Applicable Law

Art. 40. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and the SICAR Law.

Art. 41. Competent Jurisdiction. The Courts of the District of Luxembourg shall have jurisdiction for matters resulting from the application of these Articles. There being no further business, the meeting is adjourned.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 2000.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour d'octobre;

par devant M^e Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Vallis Sustainable Investments I, S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions selon la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004, telle que modifiée, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159018, constituée suivant acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 16 février 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1002, en date du 13 mai 2011 (la Société).

L'Assemblée est présidée par M. Hille-Paul Schut, administrateur, de résidence professionnelle à Luxembourg.

La présidente nomme Mme Sylvie Dupont, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit M. Hille-Paul Schut, administrateur, de résidence à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (la présidente, le secrétaire et le scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et demande au notaire d'acter:

I Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps auprès des autorités de l'enregistrement.

I.1 La liste de présence montre que quarante neuf mille neuf cent cinquante (49.950) actions de commandité et les 655.050 actions ordinaires, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, sont représentés à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur toutes les questions de l'ordre du jour qui sont connues par les actionnaires.

II L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'article 3 (objet social) des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 3. Objet.

1 L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose dans des valeurs mobilières représentant du capital à risque, c'est-à-dire présentant un degré de risque certain et impliquant un processus de développement ou de transformation dans le sens de l'article 1, paragraphes 1, 2, 3 de la Loi SICAR et de la "Circulaire CSSF 06/241", dans le but de faire bénéficier ses Investisseurs des résultats de la gestion de ses fonds en contrepartie du risque qu'ils encourent. A cet égard, l'article 1, paragraphes 1, 2, 3 de la Loi SICAR dispose que:

" Art. 1^{er}.

(1) Pour l'application de la présente loi, sera considérée comme société d'investissement en capital à risque, en abrégé SICAR, toute société:

- qui a adopté la forme d'une société en commandite simple, d'une société en commandite par actions, d'une société coopérative organisée sous forme de société anonyme, d'une société à responsabilité limitée ou d'une société anonyme de droit luxembourgeois, et
- dont l'objet est le placement de ses fonds en valeurs représentatives de capital à risque dans le but de faire bénéficier les investisseurs des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils supportent, et
- qui réserve ses titres à des investisseurs avertis tels que définis à l'article 2 de la présente loi, et
- dont les statuts prévoient qu'elle est soumise aux dispositions de la présente loi.

(2) Par placement en capital à risque, on entend l'apport de fonds direct ou indirect à des entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction en bourse.

(3) Le siège statutaire et l'administration centrale d'une SICAR luxembourgeoise doivent être situés au Luxembourg."

2 La Société a pour but de fournir à ses Investisseurs un haut revenu et une croissance en capital par le biais d'investissements directs et indirects (actions ou autres valeurs mobilières négociables) dans des sociétés (ciaprès les "Sociétés Cibles") y compris, mais de manière non exclusive, dans des petites et moyennes entreprises non-cotées, au sens de la Recommandation de la Commission Européenne (2003/361/CE) du 6 mai 2003, publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne L 124 du 20 mai 2003 (PMEs), qui sont localisées au Portugal et/ou en Espagne, avec une prédominance pour les sociétés portugaises (c'est-à-dire que la Société investira au moins soixante-quinze pour cent (75%) de la totalité de son capital total investi dans les sociétés ou entités dont le siège social et dont la majeure partie de leurs opérations quotidiennes et de gestion sont situées au Portugal), et dont l'activité consiste à exploiter et à développer dans des secteurs associés au développement socio-économique durable, en particulier mais de manière non limitée, les secteurs suivants: énergie et activités liées, l'environnement, le traitement des déchets, l'alimentation, la santé, le gériatrie, l'agriculture et la sylviculture, à condition que les investissements dans les sociétés dont il est question qualifient d'investissements en capital à risque au sens de la Loi SICAR. De tels investissements seront faits avec une stratégie de sortie réaliste et attractive.

3 Les objectifs d'investissement et la stratégie seront définis plus précisément par l'Actionnaire Commandité et sont détaillés dans le Prospectus.

4 La Société peut prendre toute mesure et faire toute opération qu'elle juge utile, directement ou indirectement, au développement et à l'accomplissement de son objet dans les limites prévues par la Loi SICAR. "

3. Modification et refonte intégrale des Statuts; et

4. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus comme vrais par l'Assemblée, l'Assemblée, dûment représentée, décide unanimement comme suit:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et 41 ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 (objet social) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 3. Objet.

1 L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose dans des valeurs mobilières représentant du capital à risque, c'est-à-dire présentant un degré de risque certain et impliquant un processus de développement ou de transformation dans le sens de l'article 1, paragraphes 1, 2, 3 de la Loi SICAR et de la "Circulaire CSSF 06/241", dans le but de faire bénéficier ses Investisseurs des résultats de la gestion de ses fonds en contrepartie du risque qu'ils encourent. A cet égard, l'article 1, paragraphes 1, 2, 3 de la Loi SICAR dispose que:

" Art. 1^{er}.

(1) Pour l'application de la présente loi, sera considérée comme société d'investissement en capital à risque, en abrégé SICAR, toute société:

- qui a adopté la forme d'une société en commandite simple, d'une société en commandite par actions, d'une société coopérative organisée sous forme de société anonyme, d'une société à responsabilité limitée ou d'une société anonyme de droit luxembourgeois, et

- dont l'objet est le placement de ses fonds en valeurs représentatives de capital à risque dans le but de faire bénéficier les investisseurs des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils supportent, et

- qui réserve ses titres à des investisseurs avertis tels que définis à l'article 2 de la présente loi, et

- dont les statuts prévoient qu'elle est soumise aux dispositions de la présente loi.

(2) Par placement en capital à risque, on entend l'apport de fonds direct ou indirect à des entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction en bourse.

(3) Le siège statutaire et l'administration centrale d'une SICAR luxembourgeoise doivent être situés au Luxembourg."

2 La Société a pour but de fournir à ses Investisseurs un haut revenu et une croissance en capital par le biais d'investissements directs et indirects (actions ou autres valeurs mobilières négociables) dans des sociétés (ci-après les "Sociétés Cibles") y compris, mais de manière non exclusive, dans des petites et moyennes entreprises non-cotées, au sens de la Recommandation de la Commission Européenne (2003/361/CE) du 6 mai 2003, publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne L 124 du 20 mai 2003 (PMEs), qui sont localisées au Portugal et/ou en Espagne, avec une prédominance pour les sociétés portugaises (c'est-à-dire que la Société investira au moins soixante-quinze pour cent (75%) de la totalité de son capital total investi dans les sociétés ou entités dont le siège social et dont la majeure partie de leurs opérations quotidiennes et de gestion sont situées au Portugal), et dont l'activité consiste à exploiter et à développer dans des secteurs associés au développement socio-économique durable, en particulier mais de manière non limitée, les secteurs suivants: énergie et activités liées, l'environnement, le traitement des déchets, l'alimentation, la santé, le gériatrie, l'agriculture et la sylviculture, à condition que les investissements dans les sociétés dont il est question qualifient d'investissements en capital à risque au sens de la Loi SICAR. De tels investissements seront faits avec une stratégie de sortie réaliste et attractive.

3 Les objectifs d'investissement et la stratégie seront définis plus précisément par l'Actionnaire Commandité et sont détaillés dans le Prospectus.

4 La Société peut prendre toute mesure et faire toute opération qu'elle juge utile, directement ou indirectement, au développement et à l'accomplissement de son objet dans les limites prévues par la Loi SICAR. "

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier et reformuler Statuts dans leur intégralité, qui auront désormais la teneur suivante: Sauf définition contraire dans les présents statuts (ci-après les Statuts), tous les termes en majuscule auront la signification attribuée à leur équivalent anglais dans le prospectus d'offre émis par la Société (ci-après le Prospectus) conformément au Chapitre V de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle qu'elle pourra être modifiée (ci-après la Loi SICAR).

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1 Il est formé entre le souscripteur des Actions de Commandité, en sa capacité d'actionnaire à responsabilité illimité et étant l'actionnaire gérant commandité (ci-après l'"Actionnaire Commandité"), et le ou les souscripteurs des actions ordinaires (ci-après l'"Investisseur" et collectivement les "Investisseurs") et tous ceux qui pourraient devenir des détenteurs d'actions ordinaires (les Investisseurs avec l'Actionnaire Commandité sont ci-après collectivement et alternativement désignés comme les "Actionnaires"), étant des actionnaires commanditaires, une société sous la forme d'une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque sous la dénomination de Vallis Sustainable Investments I, S.C.A., SICAR (ci-après la "Société").

2 Les actifs de la Société sont indépendants et, à ce titre, la Société n'est pas responsable des dettes des Investisseurs ni des dettes du Dépositaire, tel que défini à l'article 37 ci-après, de l'Actionnaire Commandité et/ou des autres fonds gérés par l'Actionnaire Commandité.

La Société sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), par la Loi SICAR, ainsi que par les Statuts.

Art. 2. Durée.

1 La Société est établie pour une durée déterminée de dix (10) ans, à compter de la Date du Premier Closing (Initial Closing Date), telle que définie dans le Prospectus, sauf en cas de liquidation anticipée conformément aux articles 20 ou 29 ci-après et à tout autre disposition pertinente du Prospectus.

2 L'Assemblée Générale des Actionnaires, telle que définie à l'article 20 ci-après, peut décider de prolonger la durée de la Société au maximum par deux périodes consécutives d'un an de façon à permettre la vente ou la réalisation des investissements de la Société, par une décision prise à la majorité qualifiée de soixante-quinze pour cent (75%) des votes exprimés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires, et agissant sur proposition de l'Actionnaire Commandité et en accord avec la Loi, la Loi SICAR et les présents Statuts.

Art. 3. Objet.

1 L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose dans des valeurs mobilières représentant du capital à risque, c'est-à-dire présentant un degré de risque certain et impliquant un processus de développement ou de transformation dans le sens de l'article 1, paragraphes 1, 2, 3 de la Loi SICAR et de la "Circulaire CSSF 06/241", dans le but de faire bénéficier ses Investisseurs des résultats de la gestion de ses fonds en contrepartie du risque qu'ils encourent. A cet égard, l'article 1, paragraphes 1, 2, 3 de la Loi SICAR dispose que:

" Art. 1^{er} .

(1) Pour l'application de la présente loi, sera considérée comme société d'investissement en capital à risque, en abrégé SICAR, toute société:

- qui a adopté la forme d'une société en commandite simple, d'une société en commandite par actions, d'une société coopérative organisée sous forme de société anonyme, d'une société à responsabilité limitée ou d'une société anonyme de droit luxembourgeois, et
- dont l'objet est le placement de ses fonds en valeurs représentatives de capital à risque dans le but de faire bénéficier les investisseurs des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils supportent, et
- qui réserve ses titres à des investisseurs avertis tels que définis à l'article 2 de la présente loi, et
- dont les statuts prévoient qu'elle est soumise aux dispositions de la présente loi.

(2) Par placement en capital à risque, on entend l'apport de fonds direct ou indirect à des entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction en bourse.

(3) Le siège statutaire et l'administration centrale d'une SICAR luxembourgeoise doivent être situés au Luxembourg."

2 La Société a pour but de fournir à ses Investisseurs un haut revenu et une croissance en capital par le biais d'investissements directs et indirects (actions ou autres valeurs mobilières négociables) dans des sociétés (ci-après les "Sociétés Cibles") y compris, mais de manière non exclusive, dans des petites et moyennes entreprises non-cotées, au sens de la Recommandation de la Commission Européenne (2003/361/CE) du 6 mai 2003, publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne L 124 du 20 mai 2003 (PMEs), qui sont localisées au Portugal et/ou en Espagne, avec une prédominance pour les sociétés portugaises (c'est-à-dire que la Société investira au moins soixante-quinze pour cent (75%) de la totalité de son capital total investi dans les sociétés ou entités dont le siège social et dont la majeure partie de leurs opérations quotidiennes et de gestion sont situées au Portugal), et dont l'activité consiste à exploiter et à développer dans des secteurs associés au développement socio-économique durable, en particulier mais de manière non limitée, les secteurs suivants: énergie et activités liées, l'environnement, le traitement des déchets, l'alimentation, la santé, le gériatrie, l'agriculture et la sylviculture, à condition que les investissements dans les sociétés dont il est question qualifient d'investissements en capital à risque au sens de la Loi SICAR. De tels investissements seront faits avec une stratégie de sortie réaliste et attractive.

3 Les objectifs d'investissement et la stratégie seront définis plus précisément par l'Actionnaire Commandité et sont détaillés dans le Prospectus.

4 La Société peut prendre toute mesure et faire toute opération qu'elle juge utile, directement ou indirectement, au développement et à l'accomplissement de son objet dans les limites prévues par la Loi SICAR.

Art. 4. Renonciation au statut de SICAR. La renonciation au statut de SICAR ne pourra être approuvée que par une décision prise à l'unanimité des Actionnaires sous réserve de l'accord préalable de la CSSF.

Art. 5. Siège social.

1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand- Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts. Cependant, le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision de l'Actionnaire Commandité.

3 Des filiales, des succursales ou autres bureaux peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision de l'Actionnaire Commandité.

4 Au cas où l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 6. Capital social.

1 Le capital initial de la Société est fixé à cinquante mille Euros (50.000,- EUR) divisé en:

- quarante-neuf mille, neuf cent cinquante (49,950) Actions de Commandité détenues par l'Actionnaire Commandité, en sa capacité d'actionnaire à responsabilité illimitée, d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune; et

- cinquante (50) actions ordinaires détenues par l'Actionnaire Commanditaire, en sa capacité d'actionnaire à responsabilité limitée, d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

2 Les Actions de Commandité ne peuvent être souscrites et détenues que par l'Actionnaire Commandité et/ou par des Carry Holders (tels que définis dans le Prospectus) et/ou par les personnes morales ou leurs héritiers qu'il a expressément autorisés et désignés dans le cas d'une Révocation pour Cause ou d'une Révocation sans Cause conformément au Prospectus. L'Actionnaire Commandité (avec le Conseiller en Investissement et les Actionnaires Fondateurs) feront un Engagement combiné égal au montant le plus élevé entre le montant de deux pour cent (2%) du Total des Engagements (Total Capital Commitments) et le montant de un million, cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-), tel que détaillé dans le Prospectus.

Les actions ordinaires ne peuvent être souscrites et détenues que par les Investisseurs.

Les produits de l'émission de(s) l'Action(s) du Commandité et des actions ordinaires seront investis dans le même portefeuille d'investissements acquis par la Société.

3 Les Engagements respectifs de chaque Investisseur et de l'Actionnaire Commandité et/ou des Carry Holders doivent être collectés à la requête de l'Associé Commandité de manière proportionnelle aux Engagements et par le biais d'Appels de Fonds (Capital Calls), tel que détaillé dans le Prospectus et dans le Contrat de Souscription (Subscription Agreement) afférant, dépendant de et en fonction des besoins de la Société, conformément au et sous réserve des conditions du Prospectus.

4 Si, à la fin du Final Closing, tel que définie à l'article 7, 2) ci-après, le Total des Engagements n'atteint pas soixante millions d'Euros (60.000.000,-) (c'est-à-dire correspondant à la souscription d'au moins soixante millions (60.000.000) d'actions ordinaires), la Société ne devra pas être considérée comme ayant pas rempli son objet social et l'Actionnaire Commandité devra retourner tous les fonds qu'il aura reçus de ses Investisseurs. Dans tous les cas, le capital minimum de la Société devant être atteint dans une période de douze (12) mois suivant l'approbation de la Société par la Commission de Surveillance du Secteur Financier s'élève à un million d'Euros (1.000.000,- EUR), et ne pourra être inférieur par la suite conformément aux exigences de la Loi SICAR.

5 Le Total des Engagements, tel que défini dans le Prospectus, est plafonné à cent cinquante millions d'Euros (150.000.000,- EUR).

6 La valeur du capital social de la Société est à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire de la Société telle que déterminée à l'article 12 des présents Statuts (ci-après la "Valeur Nette d'Inventaire").

Art. 7. Forme des Actions.

1 La Société émettra uniquement des actions nominatives, étant compris que les Actions de Commandité confèrent des droits différents de ceux des actions ordinaires (c'est-à-dire le droit à un dividende préférentiel), ce en accord avec l'ordre de répartition des bénéfices (Distribution Waterfall) défini et détaillé dans le Prospectus.

2 Chaque Action Ordinaire et Action du Commandité sera désignée comme une "Action" et collectivement comme les "Actions", ce à chaque fois que la référence à une catégorie d'action particulière n'est pas justifiée. Dans le cas d'une Révocation sans Cause, les Actions de Commandité émises souscrites par les Carry Holders à ladite date seront converties en Actions Ordinaires Préférentielles (Preferred Ordinary Shares). L'Actionnaire Commandité fera tout ce qui est nécessaire afin de refléter cette conversion. Les Actions Ordinaires Préférentielles sont une catégorie spécifique d'actions ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires mais conférant en plus à ses détenteurs le droit de recevoir le Retour sur Investissement Privilégié (Special Return) acquis, tel que déterminé dans le Prospectus. Pour les besoins du paragraphe ci-dessus, les Actions Ordinaires Préférentielles seront désignées comme une "Action Ordinaire" et collectivement comme les "Actions Ordinaires" à chaque fois que la référence à une catégorie d'actions particulière n'est pas justifiée.

3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou de plusieurs Action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

4 A moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Actionnaire Commandité à un moment donné, la Société n'émettra pas de certificat d'Action pour les Actions nominatives et les Actionnaires en nom recevront à la place une confirmation de leur détention.

Les Actions seront seulement émises après acceptation de la demande de souscription par les Investisseurs suite aux Appels de Fonds et après réception de l'entière du prix de souscription par la Société, tel que précisé dans le Prospectus et le Contrat de Souscription applicable et les Avis de Tirage (Drawdown Notices) faits par l'Actionnaire Commandité et tels que définis dans le Prospectus. Chaque souscripteur, suite à l'acceptation de la souscription et à la réception du prix d'achat par la Société, recevra sans délai le titre d'attribution des Actions souscrites et il recevra une confirmation de sa détention.

5 Toutes les Actions émises par la Société seront inscrites dans un registre (ci-après le "Registre des Actionnaires") qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs entités désignées à cet effet par la Société. Ce Registre des Actionnaires

doit indiquer le nom de chaque détenteur d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré pour chacune des Actions. Tout transfert d'Action sera inscrit au Registre des Actionnaires.

6 La distribution des Bénéfices (Profits, tels que définis dans le Prospectus) générés par l'(es) investissement(s) de la Société sera effectuée conformément à l'ordre de répartition (Distribution Waterfall) défini dans le Prospectus par transfert d'espèces aux Actionnaires en nom, du compte bancaire de la Société vers leurs comptes bancaires respectifs, dont les détails devront être inscrits dans le Registre des Actionnaires.

Art. 8. Emission et Souscription d'Actions.

1 La première phase des Engagements dans la Société débutera et prendra fin telle que définie dans le Prospectus (ci-après le "Premier Closing").

2 La seconde phase des Engagements dans la Société débutera le dernier jour du Premier Closing (la "Date du Premier Closing") et prendra fin au plus tôt (a) à la date anniversaire des neuf mois de cette date ou (b) à la date à laquelle le Total des Engagements atteint cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000) (ci-après le "Closing Final"). Pendant le Closing Final et jusqu'au dernier jour du Closing Final (la "Date de Closing Final"), l'Actionnaire Commandité peut décider d'organiser une ou plusieurs closings ultérieurs (chacun un "Closing Ultimeur") au cours desquels de nouveaux Investisseurs ou les Investisseurs existants peuvent augmenter leurs Engagements.

3 L'Actionnaire Commandité est autorisé, jusqu'à la date de Closing Final, à accepter des Engagements supplémentaires, pour lesquels les Investisseurs existants ont des droits de souscription préférentiels en proportion de leurs Engagements respectifs dans la Société à ce moment.

4 Les actions ordinaires ne pourront être souscrites que par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR, c'est-à-dire un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel ainsi que tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes: i) il/elle a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et ii) (a) il/elle investit un minimum de cent vingt-cinq mille Euros (125.000,- EUR) dans la Société ou (b) il/elle bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, telle que modifiée par la Directive 2010/16/UE, d'une entreprise d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE, ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2009/65/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque (ci-après un "Investisseur Averti").

5 Les Actions seront émises à tout moment, au prix d'un Euro (1,- EUR) par Action.

6 Les nouveaux Investisseurs qui ont fait un Engagement ou les Investisseurs existants qui augmentent leur Engagement pendant le Closing Final ou pendant un Closing Ultimeur (les " Investisseurs Ultérieurs ") seront soumis à un processus de péréquation et au paiement:

(a) du montant notifié auxdits Investisseurs Ultérieurs (Subsequent Investor) par l'Associé Commandité nécessaire à l'égalisation (en pourcentage) du montant net prélevé à tous les Investisseurs après la prise en compte de tous les montants (autres que les montants équivalents à la Prime de Souscription) distribués aux Investisseurs existants;

(b) un montant supplémentaire calculé sur la portion de leur Engagement dû selon le point (a) ci-dessus équivalent à un intérêt au taux annuel de sept pour cent (7%) calculé quotidiennement sur la période partant de la date à laquelle ce montant aurait été prélevé si ledit Investisseur Ultimeur avait été accepté comme Investisseur lors du Premier Closing jusqu'à la date de son admission (la " Prime de Souscription "), étant entendu que les Investisseurs Ultérieurs ayant conclu un contrat de souscription avant la fin de la période de quatre-vingt-dix (90) jours commençant à la Date du Premier Closing, ne doivent pas payer cette Prime de Souscription. Le paiement de la Prime de Souscription ne sera pas réputé être un Apport en Capital (Capital Contribution) et ne diminuera pas l'Engagement d'un Investisseur.

7 Les montants dus par un Investisseur Ultimeur seront remboursés aux Investisseurs existants proportionnellement à leurs Apports en Capital (Capital Contributions), dès que possible après réception des fonds de ces Investisseurs Ultérieurs, de la manière suivante:

- Les montants dûs conformément au point 6 (a) ci-dessus seront (i) payés aux Investisseurs existants sous la forme d'un rachat obligatoire d'Actions détenues par les Investisseurs existants (au prix d'un euro (EUR 1) par Action) et (ii) seront ajoutés aux Engagements non-tirés de chaque Investisseur existant et seront de nouveau disponibles pour tirage; et

- La Prime de Souscription sera remboursée aux Investisseurs existants proportionnellement à leurs Contributions en Capital dès que possible après réception des fonds de ces Investisseurs Ultérieurs;

de sorte que, immédiatement après, les montants des Engagements non-tirés de tous les Investisseurs auront la même proportion par rapport à leurs Engagements respectifs.

8 L'Actionnaire Commandité pourra déléguer à chacun de ses gérants ou à tout officier dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter des souscriptions, d'effectuer et de recevoir des paiements pour de telles nouvelles actions ordinaires.

9 L'Actionnaire Commandité ou un de ses agents devra être dépositaire de toute information et documents en vue de satisfaire à son devoir de diligence requise pour confirmer que le postulant est un Investisseur Averti et satisfait aux obligations découlant des lois et règlements luxembourgeois applicables.

Art. 9. Défaut.

1 Si un Investisseur ne paie pas l'intégralité ou toute portion d'une Contribution en Capital dans le délai requis par l'Actionnaire Commandité et mentionné dans l'Avis de Tirage, conformément au Prospectus, l'Actionnaire Commandité doit notifier par écrit (par courrier recommandé) à cet Investisseur qu'il/elle dispose d'une période supplémentaire de quinze (15) jours calendaires afin de se conformer aux Avis de Tirage, sous peine d'être en situation de défaut et de devenir un Investisseur Défaillant (Defaulting Shareholder).

2 L'Investisseur Défaillant est tenu de payer une somme équivalente à un taux annuel de sept pour cent (7%) calculé sur le montant en défaut jusqu'au jour où le paiement est effectué.

3 Si à l'expiration de la période prévue dans le premier paragraphe, l'Investisseur Défaillant n'a toujours pas effectué le paiement du montant requis pour libération en tout ou en partie y compris le paiement de l'intérêt décrit au point 2 ci-dessus sur les montants requis pour libération, l'Actionnaire Commandité doit informer l'Investisseur Défaillant qu'il exercera et qu'il doit exercer tous recours, droits et moyens contre l'Investisseur Défaillant tel que permis par le droit luxembourgeois, les présents Statuts et le Prospectus.

4 Tous les droits de vote associés aux actions ordinaires préalablement souscrites et payées par l'Investisseur Défaillant seront suspendus, et tous les droits de distribution liés aux Actions Ordinaires détenues par l'Investisseur Défaillant seront perdus et toute distribution accumulée ou devant être payée en considération des Actions Ordinaires sera au bénéfice de la Société. De plus, si les apports en retard ne sont pas payés dans les quatre-vingt-dix (90) jours calendaires après le début de la procédure en défaut, les Actions en circulation détenues par l'Investisseur Défaillant seront obligatoirement rachetées par la Société sans aucune contrepartie. Un Investisseur Défaillant restera également redevable au pro rata des Frais de Gestion, des coûts juridiques liés au défaut et des dommages, et perdra automatiquement, à l'expiration de la période indiquée au point 1 ci-dessus, son droit d'être représenté au Conseil des Investisseurs.

5 L'Actionnaire Commandité pourra affecter et transférer l'Engagement non-tiré de l'Investisseur Défaillant aux autres Investisseurs, nouveaux ou existants, à condition que ces Engagements non-tirés soient d'abord proposés de manière proportionnelle aux Investisseurs existants.

6 Chacune de ces mesures (i) ne devra être activée par l'Actionnaire Commandité qu'après avoir pris en compte les coûts qui seront engendrés par celles-ci et dans la mesure où celles-ci ne sont pas disproportionnées par rapport aux avantages qu'elles pourraient engendrer pour les Investisseurs (non défaillants) existants et (ii) seront soumises à des comptes-rendus réguliers remis par l'Actionnaire Commandité au Conseil des Investisseurs (ces comptes-rendus seront établis au moins trimestriellement).

Art. 10. Transfert des Actions.

1 Les Carry Holders ne céderont tout ou partie de leurs Actions de Commandité à personne d'autre que les Carry Holders et toute cession d'Actions de Commandité entre Carry Holders sera soumise à une notification préalable au Conseil des Investisseurs (Investor's Committee, tel que défini dans le Prospectus).

2 Sous réserve des paragraphes 4) et 5) ci-dessous, aucune cession totale ou partielle des Actions Ordinaires et des Engagements non tirés (collectivement, les Participations), qu'elle soit volontaire ou involontaire:

(a) ne sera valable ou effective sans l'accord préalable de l'Actionnaire Commandité dont le consentement ne pourra être refusé de manière déraisonnable, néanmoins l'Actionnaire Commandité pourra refuser son consentement pour les raisons suivantes:

(i) s'il considère que cette cession entraînera:

(A) une violation des dispositions des présents Statuts ou du Prospectus;

(B) une violation des lois luxembourgeoises ou de toute autre juridiction (y compris notamment, le US Securities Act, ou toute autre loi sur les valeurs mobilières de tout Etat des Etats-Unis ou l'ERISA);

(C) pour la Société une obligation de s'immatriculer ou de chercher une exemption d'immatriculation, en tant que société d'investissement selon le United States Investment Company Act of 1940;

(D) une accélération de l'endettement de la Société, une défaillance à tout contrat d'emprunt ou à toute autre convention auquel la Société est partie;

(ii) Si l'Actionnaire Commandité considère qu'un cessionnaire proposé en considération des Participations d'un Investisseur a l'intention de détenir la participation autrement que pour son bénéfice personnel; ou

(iii) Si l'Actionnaire Commandité considère que la cession violerait une loi applicable ou une disposition du Prospectus, ou aurait de toute autre manière un effet défavorable sur la Société;

et;

(b) le transfert se fera sous la condition (permise ou requise) que:

(i) le Cessionnaire (tel que défini ci-dessous) fasse la déclaration, d'une façon acceptable à la Société, qu'il n'est pas une Personne Non-Autorisée (Prohibited Person, tel que défini dans le Prospectus) et que la cession proposée en tant que telle ne viole aucune loi ou règlement applicable (y compris notamment les lois sur les valeurs mobilières);

(ii) (pour ce qui est de la cession des Engagements non tirés) le Cessionnaire conclut un Contrat de Souscription relatif à l'Engagement non tiré ainsi cédé;

(iii) (sauf accord contraire avec la Société) l'Investisseur Cédant (tel que défini ci-dessous) procède, au moment de la cession des Actions Ordinaires, au transfert en faveur du Cessionnaire, de la totalité ou de la partie proportionnelle de son Engagement non tiré;

(iv) le Cessionnaire soit un Investisseur Eligible.

3 Si un Investisseur désirant céder tout ou partie de ses Actions Ordinaires ou de son Engagement non-tiré (un Investisseur Cédant) trouve une partie tierce cessionnaire (le Cessionnaire), il devra demander le consentement de l'Actionnaire Commandité pour cette cession et fournira les informations sur la cession proposée et sur le Cessionnaire proposé, requises par l'Actionnaire Commandité. Si la cession proposée est approuvée, l'Investisseur Cédant et le Cessionnaire devront, entre autres conditions, faire la déclaration à l'Actionnaire Commandité, dans une forme acceptable à l'Actionnaire Commandité, que la cession proposée ne viole aucune loi ou réglementation applicable (y compris toute loi sur les valeurs mobilières) et que la cession ne fait pas partie des cessions interdites selon les présents Statuts ou le Prospectus.

4 Conformément aux points 2(b)(ii) et (iii), et sauf accord contraire avec la Société, tout Cessionnaire sera lié par les dispositions du Prospectus et, comme condition pour accorder son consentement à toute cession envisagée conformément aux présentes dispositions et au Prospectus, l'Actionnaire Commandité peut exiger de tout Cessionnaire de fournir les garanties, assurances, consentements et mandats donnés par les Investisseurs lors de leur demande de souscription aux Actions Ordinaires et exiger du Cessionnaire qu'il reconnaisse la reprise (en tout ou partie) des obligations de l'Investisseur Cédant (y compris les obligations de l'Investisseur Cédant de satisfaire aux tirages des Engagements non tirés) en concluant un Contrat de Souscription en qualité de signataire dans la forme requise par l'Actionnaire Commandité.

5 Le consentement de l'Actionnaire Commandité pour la cession d'Actions Ordinaires et des Engagements non-tirés y afférant, n'est pas requis si elle a lieu pour cause de mort, dans la mesure cependant où le successeur n'est pas une Personne Non-Autorisée et remplit les conditions d'Investisseur Averti. Afin de lever toute incertitude, la cession par une personne morale à ses actionnaires, associés ou membres, suite à la liquidation de cette personne morale est considérée comme une cession pour cause de mort.

6 La cession à des sociétés contrôlées ou faisant partie du même groupe que l'Investisseur Cédant (un Affilié) est libre et ne requiert pas l'accord de l'Actionnaire Commandité, à condition que la preuve de l'existence de cette relation de groupe soit donnée à l'Actionnaire Commandité, conformément à la loi de l'Investisseur Cédant et dans la mesure où le Cessionnaire n'est pas une Personne Non-Autorisée et répond aux critères d'Investisseur Averti, à condition toutefois que la cession à un Affilié de l'Investisseur Cédant concerné se fasse sous réserve que (i) l'Affilié accepte d'être soumis aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus et que (ii) l'Investisseur Cédant assure que, si l'Affilié concerné n'est plus ou cesse d'être un Affilié de l'Investisseur Cédant, les Actions Ordinaires et l'Engagement non-tiré concernés soient rétrocédés à l'Investisseur Cédant ou à un autre de ses Affiliés avant que l'Affilié précité ne cesse d'être un Affilié.

7 L'Investisseur Cédant se verra imputer et paiera tous les frais et dépenses (y compris les taxes) découlant de ladite cession autorisée, y compris les frais juridiques raisonnables y afférant encourus par l'Associé Commandité ou ses Affiliés et les droits de timbre ou les droits complétant le droit de timbre dus (selon le cas).

Art. 11. Restrictions à la Souscription et à la Cession d'Actions par les Personnes Non-Autorisées. La Société pourra discrétionnairement restreindre ou empêcher la possession d'actions ordinaires de la Société par une Personne Non-Autorisée, et à cet effet, la Société pourra:

(a) refuser l'émission d'actions ordinaires et l'inscription d'une cession d'une Action Ordinaire, lorsqu'il apparaît que cette inscription ou cette cession aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété d'une Action Ordinaire à une Personne Non-Autorisée;

(b) demander à tout moment à toute personne dont le nom est inscrit, ou qui demande à faire inscrire la cession d'Actions Ordinaires au registre des Actionnaires, de lui fournir tout renseignement qu'elle estime nécessaire, appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces Actions appartiennent ou vont appartenir à un/des bénéficiaire(s) économique(s) ultime(s) étant des Personnes Non-Autorisées;

(c) refuser, lors de toute assemblée d'Actionnaires de la Société, le droit de vote à une Personne Non-Autorisée.

Art. 12. Rachat d'Actions.

1 La Société est un véhicule fermé et, par conséquent, les Actions de la Société ne pourront être rachetées que par la Société par la seule décision de l'Actionnaire Commandité et conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus (et, en particulier, dans un but de péréquation des Investisseurs existants et des Investisseurs Ultérieurs). Aucun rachat ne pourra être exigé unilatéralement par les détenteurs d'Actions. En outre, les Actions peuvent être rachetées par la Société de manière forcée si un Investisseur cesse d'être, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Averti tel que défini dans le Prospectus. Les Actions seront, à l'occasion d'un rachat forcé conformément aux présents Statuts et au Prospectus, rachetées à la suite d'un avis préalable d'au moins trente (30) jours calendaires adressé par l'Actionnaire Commandité au(x) Investisseur(s) concerné(s). Cet avis préalable prendra la forme d'une lettre recommandée et indiquera clairement (i) la décision de l'Actionnaire Commandité de racheter les Actions ainsi que la raison de ce rachat et (ii) la date à laquelle le rachat sera effectué.

2 Toutes les taxes, commissions, et autres frais occasionnés par le transfert du produit du rachat (y compris les taxes, commissions et frais occasionnés dans un pays dans lequel les actions sont vendues) seront imputés comme une réduction du produit du rachat. Toute Action Ordinaire rachetée par la Société ne pourra être réémise et sera annulée.

Art. 13. Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, Règles d'Evaluation.

1 A compter du 30 septembre 2011 inclus, l'Actionnaire Commandité commencera à déterminer la Valeur Nette d'Inventaire des Actions de la Société rapportée au dernier jour de la période correspondante, sur une base trimestrielle, mais en aucun cas moins qu'annuellement (le jour de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire est désigné dans les présents statuts comme la "Date d'Evaluation") et conformément à toute disposition supplémentaire du Prospectus. La Valeur Nette d'Inventaire sera calculée conformément aux présents Statuts et au Prospectus.

2 Nonobstant ce qui précède, la Valeur Nette d'Inventaire sera déterminée en Euro sous la responsabilité de l'Actionnaire Commandité le 30 septembre de chaque année. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions de la Société (ci-après la "NAV") sera calculée tel que suit:

(a) au cas où le compound annual return dans le cadre de l'évaluation n'atteint pas sept pour cent (7%), en divisant la totalité des actifs nets de la Société, c'est-à-dire la valeur des actifs de la Société moins ses dettes, par le nombre total des Actions de Commandité et des Actions Ordinaires;

(b) au cas où le compound annual return dans le cadre de l'évaluation atteint ou dépasse sept pour cent (7%), en divisant la totalité des actifs nets de la Société, c'est-à-dire la valeur des actifs de la Société moins ses dettes, moins le Special Return (tel que défini dans le Prospectus) par le nombre total des Actions de Commandité et des Actions Ordinaires. La NAV des Actions de Commandité sera augmentée de la valeur du Special Return divisée par les actions émises dans cette catégorie.

3 La NAV totale des actifs de la Société est obtenue en déduisant de la valeur totale des actifs la somme de la totalité des dépenses effectives ou en suspens. Les actifs de la Société sont évalués à leur juste valeur et conformément aux normes comptables internationales (IFRS) et aux conditions supplémentaires prévues dans le Prospectus.

4 La valeur de tous les actifs et passifs non exprimés en Euro sera convertie en Euro au taux de change en vigueur au Luxembourg à 56 la Date d'Evaluation concernée. Au cas où le taux de change n'est pas disponible, il sera déterminé à leur juste valeur par, ou selon les procédures établies par l'Actionnaire Commandité.

5 Il n'y aura aucune émission ou rachat d'Actions pendant toute période où le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu. Si nécessaire, une notification de toute suspension sera faite auprès des Actionnaires.

6 L'évaluation des Sociétés Cibles sera effectuée conformément aux directives et aux principes de valorisation des sociétés cibles, définis dans le guide de valorisation des sociétés de portefeuille émis par le conseil de l'IPEV, la British Venture Capital Association (BVCA) et l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), tels que modifiés dans le temps. Nonobstant les dispositions de la loi ou les standards de réglementation en vigueur, les holdings seront en principe évaluées au prix coûtant pendant la première année suivant leur acquisition.

7 L'Actionnaire Commandité utilisera les méthodes d'évaluation communément acceptés (discounted cash flow, ratios équivalents, transactions récentes dans le même secteur, et ainsi de suite). L'Actionnaire Commandité, à sa discrétion, peut permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation de manière constante, s'il considère une telle évaluation plus appropriée à démontrer la juste valeur des avoirs de la Société, en accord avec les indications pour l'évaluation des sociétés cibles énoncées par l'IPEV, telles que modifiées.

8 Le cas échéant, l'Actionnaire Commandité peut décider d'engager un expert local spécialisé pour fournir une évaluation indépendante des actifs sous-jacents.

9 L'Actionnaire Commandité peut suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans le cas où, d'après l'avis raisonnable de l'Actionnaire Commandité, ce calcul est influencé ou empêché pour cause de catastrophe naturelle, d'acte de guerre ou de terrorisme, de panne des moyens de communication habituellement utilisés pour l'évaluation des investissements de la Société qui sont en dehors de la responsabilité et du contrôle de l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité notifiera toute suspension de cet ordre aux Investisseurs.

Art. 14. Co-Investissements.

1 Les co-investissements sont des co-investissements entre la Société et d'autres investisseurs (étant des Investisseurs ou toute société ayant des liens avec les Investisseurs ou des tiers). De tels co-investissements doivent être approuvés par l'Actionnaire Commandité. Dans le cas spécifique de co-investissements entre la Société et les Investisseurs (ou toute société affiliée aux Investisseurs), de tels co-investissements doivent en plus être soumis à un examen par le Conseil des Investisseurs (tel que défini à l'article 23 ci-après) et aux modalités et conditions définies dans le Prospectus.

2 Aucune opportunité de co-investissement ne peut être proposée aux Personne Liées (Related Persons, tel que défini dans le Prospectus).

3 L'Actionnaire Commandité et toute autre Personne Liée ne peuvent:

(i) être autorisés à co-investir avec la Société; ou

(ii) investir dans des entités visées par la Politique d'Investissement de la Société (telle que définie dans le Prospectus), (à moins que ce ne soit à travers la Société elle-même).

4 Tout Investisseur qui décide de co-investir avec la Société supportera ses propres frais et dépenses liés à ce co-investissement.

5 Aucun Investisseur ne sera obligé de faire un co-investissement et toute offre devra être faite aux Investisseurs sur une base égalitaire sans traitement préférentiel.

6 Toute offre de co-investissement faite aux Investisseurs ou à des tiers se fera toujours dans l'intérêt de la Société et à des conditions au moins aussi avantageuses que celles des investissements propres de la Société.

7 Dans les cas envisagés aux paragraphes 1, 2, 4 et 5 de cet article, et s'il y a de potentiels conflits d'intérêt, l'Actionnaire Commandité devra consulter le Comité des Investisseurs, lequel peut s'opposer aux co-investissements envisagés.

Chapitre III. Actionnaires

Art. 15. Responsabilités des Actionnaires. L'Actionnaire Commandité et tout détenteur d'Actions de Commandité, en leur capacité d'Actionnaires à responsabilité illimitée, sont responsables pour tous les engagements qui ne pourront être tenus au moyen des avoirs de la Société. Les Investisseurs, en tant qu'Actionnaires à responsabilité limitée, ne seront engagés que dans les limites de leur apport à la Société. Dans le cas d'une Révocation sans Cause de l'Actionnaire Commandité et/ou du Conseiller en Investissement, dans la mesure où les Actions de Commandité émises et souscrites à cette date par les Carry Holders sont converties en Actions Ordinaires Préférentielles, les détenteurs des Actions Ordinaires Préférentielles ainsi converties deviendront des Actionnaires à responsabilité limitée et ne seront responsables qu'à concurrence de leurs apports dans la Société, étant entendu qu'ils resteront entièrement responsables des engagements de la Société survenus avant la conversion de leurs Actions de Commandité en Actions Ordinaires Préférentielles.

Art. 16. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément à la Loi, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit au Luxembourg, tel que fixé dans l'avis de convocation de l'assemblée, dans les cinq (5) mois suivant la fin de chaque exercice social et pas plus tard que le dernier mercredi du mois de février tous les ans et pour la première fois en 2012. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires délibérera sur le rapport d'activités et les comptes annuels, et pour conduire une évaluation globale des performances de la Société et de la politique d'investissement menée durant l'année en question, et pour être informée des décisions stratégiques prises par l'Actionnaire Commandité.

Art. 17. Autres Assemblées des Actionnaires.

1 L'Actionnaire Commandité peut convoquer toutes autres assemblées générales des Actionnaires qu'il jugerait, à sa seule discrétion, nécessaires ou appropriées. Ces assemblées générales doivent être convoquées si les Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société le demandent.

2 Ces autres assemblées générales seront tenues aux lieux et aux horaires prévus par les avis de convocation respectifs de ces assemblées générales. Les actionnaires peuvent participer à une assemblée par visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant une participation effective et l'identification de l'Actionnaire.

Art. 18. Avis de Convocation et Conduite des Assemblées Générales des Actionnaires.

1 Les membres du bureau de l'assemblée générale des Actionnaires comprennent un président et un secrétaire, désignés par l'Actionnaire Commandité, qui ne peuvent pas être des membres des organes d'administration et de surveillance ou des dirigeants de l'Actionnaire Commandité ou des sociétés qui le contrôlent directement ou indirectement, ou encore des sociétés qui sont contrôlées directement ou indirectement par ce dernier..

2 Les quorums et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des Actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

3 Chaque Action donne droit à un vote, sauf disposition contraire dans les présents Statuts ou le Prospectus. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires en nommant un autre Actionnaire uniquement, par écrit, y compris par lettre, télécopie et courrier électronique et tous autres moyens de télécommunication écrite.

4 Les Actionnaires se réuniront sur convocation de l'Actionnaire Commandité. Les convocations pour toute assemblée générale devront contenir l'ordre du jour et prendre la forme d'une lettre envoyée à l'adresse connue de chaque Investisseur. Toutefois, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée par tout moyen de communication, celle-ci pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

5 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents Statuts et/ou le Prospectus, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents et votant, et soumises à l'approbation de l'Actionnaire Commandité. Si le quorum de présence requis en cas d'assemblée générale extraordinaire convoquée afin de modifier les présents Statuts n'est pas satisfait, une deuxième assemblée sera convoquée par l'Actionnaire Commandité, par un avis de convocation énonçant le même ordre du jour et indiquant la date et le résultat de l'assemblée précédente, envoyé à l'adresse connue de chaque Investisseur au moins quinze (15) jours calendaires avant la date de la deuxième réunion. La deuxième réunion délibérera valablement non-obstant le montant du capital représenté, à une majorité de soixante-quinze pour cent (75%) de ceux présents et votants. Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Actionnaire Commandité.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

1 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement tenue représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Sans préjudice de tout pouvoir réservé à l'Actionnaire Commandité en vertu des présents Statuts, elle adopte et ratifie les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tierces parties ou modifiant les Statuts.

2 L'assemblée générale des Actionnaires peut aussi prendre des mesures nécessaires en cas de "Key Man Situation" ou une Révocation pour Cause ou sans Cause (tels que définis dans le Prospectus) tels que détaillés dans les présents Statuts et dans le Prospectus.

3 L'assemblée générale des Actionnaires ne peut prendre des résolutions que sur les sujets qui, conformément à la Loi ou à ces Statuts, relèvent de sa responsabilité, ou sur ceux qui ont été expressément requis par l'Actionnaire Commandité et basés seulement sur des propositions qu'il a émises.

Art. 20. Conditions de Vote. Excepté si la Loi, les présents Statuts ou le Prospectus en disposent autrement, les résolutions d'une assemblée générale des Actionnaires seront adoptées à la majorité simple de ceux présents ou votants, et soumises à l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

Nonobstant ce qui précède et toujours sous réserve de la Loi, étant entendu que les règles ci-dessous s'appliqueront en plus des règles obligatoires de la Loi:

(a) les Statuts peuvent être modifiés par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires prise à la majorité des Actionnaires représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du Total des Engagements, sous réserve des règles de quorum déterminées à l'article 18 (5) ci-dessus.

(b) Toute décision des Actionnaires concernant la dissolution, la liquidation, la fusion et la scission de la Société sera prise à la majorité des Actionnaires représentant soixante-quinze pour cent (75%) du Total des Engagements.

(c) Dans le cadre de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou personnes morales) nommés par une décision prise à la majorité des Actionnaires représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du Total des Engagements, rendant ladite dissolution effective et déterminant leurs pouvoirs et rémunération, sous réserve de l'approbation du Conseil des Investisseurs. Ce(s) liquidateur(s) doit(vent) être approuvé(s) par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et donner toutes garanties d'honorabilité et de compétences professionnelles.

(d) L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de prolonger la durée de la Société au maximum pour deux périodes consécutives d'un an dans le but de permettre la vente ou la réalisation des investissements de la Société, par décision prise à la majorité qualifiée de soixante-quinze pour cent (75%) des votes exprimés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires, agissant sur proposition de l'Actionnaire Commandité et conformément à la Loi et aux présents Statuts.

(e) S'il n'est pas mis fin à une Key Man Situation conformément aux dispositions du Prospectus, les Actionnaires auront le droit de révoquer l'Actionnaire Commanditaire sans Cause sous réserve des conditions et dispositions prévus aux sections concernées du Prospectus et des présents Statuts.

(f) Les Actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du Total des Engagements (à l'exclusion des Engagements des Personnes Liées) lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires convoquée conformément aux procédures décrites dans la section concernée du Prospectus, peuvent décider qu'un Fait Générateur (tel que défini ci-après) s'est produit et décider dès lors de révoquer l'Actionnaire Commandité et/ou le Conseiller en Investissement. L'Actionnaire Commandité n'aura aucun droit de veto sur cette décision.

(g) Les Actionnaires représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du Total des Engagements (à l'exclusion des Engagements des Personnes Liées) lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires convoquée conformément aux procédures décrites dans la section concernée du Prospectus, peuvent décider de révoquer sans cause l'Actionnaire Commandité et/ou le Conseiller en Investissement. L'Actionnaire Commandité n'aura aucun droit de veto sur cette décision.

Chapitre V. Conseil des Investisseurs

Art. 21. Conseil des Investisseurs.

1 Tel que détaillé dans le Prospectus, l'Actionnaire Commandité nommera un conseil d'investisseurs représentant les Investisseurs qui sera composé de cinq (5) à dix (10) représentants des plus grands Investisseurs ayant fait un Engagement minimum de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) et ayant exprimé le souhait de nommer un représentant au Conseil des Investisseurs, étant entendu que si plus de dix Actionnaires Commanditaires ont fait un Engagement d'Investissement de cinq millions d'euro au moins (EUR 5.000.000) et ont exprimé le souhait de nommer un représentant au Conseil des Investisseurs, les places au Conseil des Investisseurs seront attribuées en priorité aux Actionnaires Commanditaires ayant fait les Engagements les plus élevés.

2 Le président du Conseil des Investisseurs est nommé par l'Actionnaire Commandité et doit être choisi sur une base objective parmi les représentants des Investisseurs autorisés à siéger au Conseil des Investisseurs sous réserve que ledit président ne soit lié ni affilié à une Personne Liée.

3 L'Actionnaire Commandité fournira ou demandera aux prestataires de services de la Société de fournir au Conseil des Investisseurs toutes les informations que les membres du Conseil des Investisseurs peuvent raisonnablement demander afin de leur permettre d'être informés des activités de la Société de manière continue et toutes les informations

que les membres du Conseil des Investisseurs peuvent raisonnablement demander concernant les transactions ou les points sur lesquels l'Actionnaire Commandité demande l'avis du Conseil des Investisseurs.

4 Les membres du Conseil des Investisseurs ne recevront aucune rémunération du fait de leur participation au Conseil des Investisseurs. La Société financera une couverture d'assurance responsabilité civile du dirigeant (tel que défini dans le Prospectus) en faveur des membres du Conseil des Investisseurs et remboursera les dépenses raisonnables encourues par les membres pour la participation aux réunions du Conseil des Investisseurs.

Art. 22. Pouvoirs du Conseil des Investisseurs.

1 Le Conseil des Investisseurs représente les Investisseurs de la Société et doit être autorisé à considérer, dans l'intérêt de tous les Investisseurs, tout sujet qui lui est soumis par l'Actionnaire Commandité, et en particulier ceux concernant les coinvestissements entre la Société et les Investisseurs tel que spécifié à l'article 14, la politique générale d'investissement, les secteurs d'investissement, les évaluations et les problématiques afférentes et aura les pouvoirs et obligations définis dans les présents Statuts et dans le Prospectus.

2 Le Conseil des Investisseurs est également habilité à examiner tout conflit d'intérêt, actuel ou futur, impliquant les Associés Fondateurs, toute Personne Liée (tels que définis dans le Prospectus), la Société ou n'importe lequel de ses Investisseurs (y compris, mais de façon non exhaustive, le cas de coinvestissement avec un Investisseur ou les investissements dans des actifs directement ou indirectement détenus ou contrôlés par une des Personnes Liées), et sera responsable pour la définition, en particulier, de la procédure à adopter dans ce cas précis. L'Actionnaire Commandité devra informer rapidement le Conseil des Investisseurs de tout conflit d'intérêt (potentiel), lequel pourra être soumis au Conseil des Investisseurs par un Investisseur et soumis au vote de non-objection du Conseil des Investisseurs.

3 Le Conseil des Investisseurs aura également les rôles et droits supplémentaires définis dans les présents Statuts et le Prospectus concernant, entre autre, les dispositions Key Man (Key Man provisions), la Révocation Pour ou Sans Cause, les investissements et désinvestissements et aura en principe un rôle exclusivement consultatif sauf disposition contraire des présents Statuts et/ou du Prospectus. Sans préjudice des autres droits de consentement accordés au Conseil des Investisseurs, les décisions de l'Actionnaire Commandité, du Comité d'Investissement, ou de toute Personne Liée qui sont soumises au consentement ou au vote de non-objection du Conseil des Investisseurs sont décrites dans les dispositions y relatives du Prospectus.

Art. 23. Assemblées du Conseil des Investisseurs.

1 Le Conseil des Investisseurs se réunira au moins semestriellement et en personne, avec une assemblée devant être tenue dans les cinq (5) premiers mois de chaque année comptable et lorsque convoquée par l'Actionnaire Commandité. Tout membre du Conseil des Investisseurs aura le droit de convoquer, ou de demander à l'Actionnaire Commandité de convoquer une réunion du Conseil des Investisseurs.

2 Un avis écrit sera envoyé quinze (15) jours ouvrables avant la réunion du Conseil des Investisseurs aux membres du Conseil des Investisseurs. Cet avis indiquera le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour (en tout état de cause, le Conseil des Investisseurs ne pourra voter que sur les points indiqués à l'ordre du jour envoyé).

3 Les réunions peuvent prendre place au moyen d'une rencontre formelle entre les membres ou par conférence téléphonique. Tout membre du Conseil des Investisseurs peut participer à une réunion du Conseil des Investisseurs en nommant par écrit, dans un document transmis par tout moyen permettant la transmission de textes écrits, un autre membre du Conseil des Investisseurs ou un autre cadre, employé, gérant ou administrateur de la société de ce membre du Conseil des Investisseurs comme son mandataire.

4 Toute action que le Conseil des investisseurs peut entreprendre lors d'une réunion peut être également entreprise, en lieu et place d'une rencontre formelle, par consentement écrit signé par le nombre de membre du Conseil des investisseurs requis pour entreprendre l'action.

Art. 24. Capacité et Conditions de Vote.

1 Les avis ou résolutions adoptés par le Conseil des Investisseurs ne lient pas le conseil de gérance de l'Actionnaire Commandité, à l'exception des décisions ou actions de l'Actionnaire Commandité ou de toute Personne Liée soumise à l'accord ou à l'absence d'objection du Conseil des Investisseurs, ou pour lesquels le Conseil des Investisseurs a un droit de veto conformément au Prospectus, et ne devront en aucun cas substituer une décision de gestion.

2 Le quorum du Conseil des Investisseurs sera la présence ou la représentation d'une majorité des membres du Conseil des Investisseurs en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des membres du Conseil des Investisseurs présents ou représentés lors de cette réunion, sauf pour les cas où une décision à la majorité qualifiée est requise conformément au Prospectus. Chaque membre du Conseil des Investisseurs a droit à un vote par multiple de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) de son Engagement.

3 Si un membre du Conseil des Investisseurs a ou pourrait avoir un intérêt dans une transaction de la Société, ce membre devra divulguer cet intérêt au Conseil des Investisseurs et ne délibérera ni ne votera sur ladite transaction.

4 Nonobstant ce qui est mentionné ci-dessus et pour éviter tout doute, le Conseil des Investisseurs n'est pas considéré comme s'immisçant dans la gestion de la Société puisque la décision ultime reviendra toujours à l'Actionnaire Commandité ou aux Actionnaires.

Chapitre VI. Administration

Art. 25. Administration.

1 La Société sera gérée par l'Actionnaire Commandité de la Société.

2 Les Investisseurs de la Société ne peuvent en aucun cas participer ou interférer dans l'administration de la Société.

Art. 26. Pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

1 L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus en vue d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, notamment tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires seront exercés par l'Actionnaire Commandité.

2 L'Actionnaire Commandité est le représentant légal de la Société en ce qui concerne les investissements et les désinvestissements de la Société et, à cet égard, a le pouvoir de déterminer la politique et les stratégies d'investissement, ainsi que la conduite de la gestion des affaires de la Société, conformément au Prospectus. Il aura le pouvoir d'agir pour le compte et au nom de la Société, et dans l'intérêt exclusif de la Société, de réaliser chacun et tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de prendre part à tous les contrats tels que les contrats administratifs, les contrats d'investissement, et les contrats de conseil, ou toutes les autres tâches qui sembleront être nécessaires, avisées, utiles ou accessoires à ces derniers. A cet égard, l'Actionnaire Commandité pourra, entre autres:

(i) constituer et établir la Société, conclure des contrats de souscription tels que déterminés dans les présents Statuts et le Prospectus, collecter les Engagements et effectuer les différents Appels de Fonds;

(ii) sélectionner les actifs qui vont constituer les investissements de la Société;

(iii) émettre et rembourser les Actions et les représenter conformément avec les dispositions des présents Statuts et du Prospectus;

(iv) identifier et générer des opportunités, générer et structurer des transactions;

(v) décider de l'acquisition et de la réalisation des investissements en connexion avec la Politique d'Investissement de la Société;

(vi) acquérir des actifs pour la Société, exercer les droits correspondants et assurer la conformité quotidienne avec ses obligations;

(vii) gérer, vendre, hypothéquer ou gager les actifs qui constituent les investissements de la Société;

(viii) surveiller et assurer tous types de support aux sociétés dans lesquelles la Société a investi;

(ix) fournir des informations trimestrielles et annuelles aux Investisseurs dans les quarante-cinq (45) jours après la date de fin de trimestre ou de l'année entière et obligatoirement après le 30 septembre et le 31 mars, respectivement, conformément aux "International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines";

(x) déterminer la Valeur Nette d'Inventaire des actions concernées et informer les Investisseurs de ces valeurs conformément aux termes des présents Statuts et du Prospectus;

(xi) maintenir en bon ordre la documentation et les comptes de la Société;

(xii) rédiger le rapport de gestion et les états financiers de la Société, et fournir ces documents aux Investisseurs pour leur considération, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises;

(xiii) convoquer les assemblées générales des Actionnaires et les réunions du Conseil des Investisseurs;

(xiv) fournir aux Investisseurs, et tout particulièrement lors de leurs réunions, des informations véritables, complètes et claires sur les sujets soumis à leur appréciation ou leur décision, afin de leur permettre de rendre un avis adéquat sur ces sujets.

3 L'Actionnaire Commandité peut nommer des membres dans les organes de représentation des sociétés dans lesquelles la Société a investi, et peut aussi mettre à disposition du personnel technique afin de fournir temporairement des services, et dans ce cas l'Actionnaire Commandité devra convenir avec les sociétés de portefeuilles des conditions de prestation de ces services.

4 Dans l'accomplissement de ses fonctions, l'Actionnaire Commandité doit observer les restrictions juridiques en vigueur, y compris celles en lien avec des opérations spécifiquement interdites. De plus, l'Actionnaire Commandité entend faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la conformité de la Société aux dispositions juridiques et réglementaires en vigueur (y compris la législation sur le blanchiment d'argent et l'abus de marché), et dont la violation pourrait avoir un impact matériel sur la Société ou sur n'importe lequel de ses Investisseurs. L'Actionnaire Commandité garantit aussi que toutes ses obligations de rapport soient acquittées dans les temps, de manière diligente et professionnelle.

5 L'Actionnaire Commandité doit immédiatement soumettre et divulguer toute situation, réelle ou potentielle, de conflit d'intérêt impliquant l'Actionnaire Commandité, les Personnes Liées et tout Investisseur.

6 L'Actionnaire Commandité s'engage à gérer les affaires de la Société de manière indépendante et conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus. En conséquence, il opérera dans un contexte permettant une prise de décision indépendante au niveau de la gestion, en particulier sans l'influence des Investisseurs, promoteurs et de toutes

tierces parties qui ne sont pas impliquées en tant que consultants, gérants délégués, experts externes ou tous autres rôles similaires.

7 L'Actionnaire Commandité ne peut pas démissionner, à moins que:

(i) cette démission soit approuvée par une majorité qualifiée de soixante-quinze pour cent (75%) à l'assemblée générale des Actionnaires; et

(ii) un nouvel Actionnaire Commandité ait immédiatement été désigné en remplacement par les Actionnaires, à 67 travers la même décision qui approuve la démission susmentionnée.

8 L'Actionnaire Commandité ne peut pas exercer et doit en conséquence suspendre toute transaction d'investissement ou de désinvestissement sauf dans le cas où un engagement juridiquement contraignant et préalable a été pris ou si elle a été autorisée par le Conseil des Investisseurs, en cas de changement de contrôle effectif dans la détention directe ou indirecte (au moins 51%) des actions ou des droits de vote dans l'Actionnaire Commandité et/ou du Conseiller en Investissement (ci-après dénommé le Changement de Contrôle). De plus, en cas de survenance d'une Key Man Situation ou de réception d'un Avis de Révocation pour Cause ou d'un Avis de Révocation sans Cause jusqu'à ce qu'une décision soit prise par les Actionnaires sur la proposition de révocation, l'Actionnaire Commandité ne pourra entreprendre et devra également suspendre les investissements de suivi, les nouveaux investissements, ou les transactions de désinvestissement pour lesquelles aucun engagement juridique préalable n'a été pris, à condition que l'Actionnaire Commandité soit autorisé à continuer ou à faire des investissements de suivi et des désinvestissements pour lesquels aucun engagement juridiquement contraignant préalable n'a été pris avec l'accord préalable du Comité d'Investissement et du Conseil des Investisseurs.

9 Un changement de Contrôle doit être approuvé par un vote à la majorité qualifiée de soixante-quinze pour cent (75%) lors d'une réunion du Conseil des Investisseurs. Si le Changement de Contrôle n'est pas approuvé dans les trois (3) mois suivant la suspension des opérations d'investissement et de désinvestissement dont il est question au point 8 ci-dessus, un Changement de Contrôle Non-Autorisé se sera produit.

10 Un Changement de Contrôle Non-Autorisé constitue un Fait Générateur aux fins des dispositions relatives à la révocation de l'Actionnaire Commandité.

11 Tout changement dans la participation (directe ou indirecte) dans l'Actionnaire Commandité ou dans le Conseiller en Investissement qui n'engendre pas un Changement de Contrôle doit être rapidement notifié au Conseil des Investisseurs.

12 L'Actionnaire Commandité, conjointement avec le Conseiller en Investissement et les Associés Fondateurs doivent souscrire et maintenir avec la Société un Engagement représentant au final le montant le plus élevé entre le montant de deux pour cent (2%) du Total des Engagements de la Société, et le montant de un million, cinq cent mille Euros (1.500.000,- EUR), apportés comme investissements dans les Actions de Commandité qui devront être régulés selon les mêmes termes et conditions que ceux des autres Investisseurs.

13 L'Actionnaire Commandité ou toute Personne Liée ne pourra pas mettre en place un autre fond ou dispositif de placement collectif ayant une politique d'investissement similaire à celle de la Société, avant la première des dates suivantes:

(a) la date à laquelle 80% du Total des Engagements sont investis, sont alloués pour investissement ou affectés aux réserves, pour des investissements particuliers ou des financements supplémentaires d'investissements;

(b) la fin de la Période d'Investissement (telle que définie dans le Prospectus); ou

(c) la cessation de la Société.

14 L'Actionnaire Commandité peut, s'il le considère nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société, étant toutefois entendu que les détenteurs d'actions ordinaires ne pourront pas agir pour le compte de la Société sans remettre en cause la limitation de leur responsabilité.

Les fondés de pouvoir et/ou agents désignés auront les pouvoirs et obligations attribués par l'Actionnaire Commandité, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présents Statuts.

L'Actionnaire Commandité pourra décider de faire appel à des conseillers professionnels et spécialisés en vue d'accomplir ses objectifs.

Art. 27. Organes Internes de l'Actionnaire Commandité. De façon à ce que l'Actionnaire Commandité exerce convenablement ses fonctions, les organes internes suivants pourront être mis en place:

(a) Un conseil de gérance; et

(b) Un Comité d'Investissement (tel que défini dans les statuts de l'Actionnaire Commandité et dans le Prospectus).

Art. 28. Rémunération de l'Actionnaire Commandité, Frais de Gestion. Pour l'exercice de ses activités, l'Actionnaire Commandité facturera à la Société des frais de gestion, évalués et prélevés tel que précisé dans les présents Statuts et le Prospectus.

Art. 29. Révocation de l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité peut être révoqué pour ou sans cause et n'aura pas de droit de veto pour s'opposer à sa révocation, conformément aux dispositions suivantes:

1 "Révocation pour Cause":

(a) chacune des situations suivantes constituera un fait générateur ("Fait Générateur"):

(i) i. L'une des Personnes Liées a commis une violation matérielle du Prospectus ou des présents Statuts, ou de tout autre accord parallèle ou contrat similaire ou tout autre arrangement contractuel concernant les activités de la Société;

(ii) ii. L'une des Personnes Liées a commis une négligence grave, une faute intentionnelle, une pratique frauduleuse, agit de mauvaise foi ou au mépris de ses obligations dans le cadre des opérations de la Société;

(iii) L'Actionnaire Commandité ou le Conseiller en Investissement a été déclaré insolvable, en faillite ou fait l'objet d'une procédure administrative ou d'une réorganisation involontaire de ses actifs;

(iv) Un Changement de Contrôle Non-Autorisé s'est produit dans le chef de l'Actionnaire Commandité.

(b) Lorsqu'un Fait Générateur se produit, les Investisseurs représentant au moins dix pour cent (10%) du Total des Engagements ou du Conseil des Investisseurs pourront convoquer, ou demander à l'Actionnaire Commandité de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires pour voter sur la révocation pour cause de l'Actionnaire Commandité et/ou du Conseiller en Investissement.

(c) Le processus de Révocation pour Cause, ses modalités, conditions, compensation et autres conséquences est détaillé dans le Prospectus.

2 "Révocation sans Cause":

(a) Les investisseurs représentant au moins 10% du Total des Engagements ou du Conseil des Investisseurs auront le droit de convoquer, ou de demander à l'Actionnaire Commandité de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires pour voter sur la révocation sans cause de l'Actionnaire Commandité et/ou du Conseiller en Investissement.

(b) Le processus de Révocation sans Cause, ses modalités, conditions, compensation et conséquences (y compris 70 l'émission de nouvelles Actions de Commandité et la conversion des Actions de Commandité en Actions Ordinaires Préférentielles) est détaillé dans le Prospectus.

L'Actionnaire Commandité et/ou le Conseiller en Investissement révoqué(s) peuvent être remplacés par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts (excepté que l'Actionnaire Commandité n'a pas de droit de veto sur une telle décision) et avec l'accord de la CSSF dans les 180 jours calendaires suivant la résolution révoquant l'Actionnaire Commandité et/ou le Conseiller, à défaut, l'Actionnaire Commandité démissionnera et la Société sera automatiquement dissoute et mise en liquidation du fait de cette démission.

Art. 30. Représentation. La Société sera liée envers les tierces parties par la seule signature de l'Actionnaire Commandité, agissant par le biais de un ou plusieurs de ses signataires dûment autorisés, tels que désignés par l'Actionnaire Commandité à sa seule discrétion, ou par le biais de la(es) personne(s) à laquelle/auxquelles ont été délégués de tels pouvoirs.

Art. 31. Indemnisation de l'Actionnaire Commandité et Agents Apparentés. La Société indemnifiera, à charge des actifs de la Société uniquement, les Personnes Indemnisées (Indemnified Persons, tel que défini dans le Prospectus) pour toutes demandes d'indemnisations, dommages-intérêts, dettes, frais et dépenses, y compris les frais juridiques, pour lesquels elles sont ou deviendraient redevables en raison de leurs activités pour le compte de la Société, ou qui se rapportent aux Statuts ou au Prospectus de la Société, à condition que:

(a) aucune Personne Indemnisée n'ait droit à une telle indemnisation pour une action ou omission découlant d'une négligence grave, de pratiques frauduleuses, d'un dol ou d'une violation des dispositions du Prospectus, des Statuts, d'un Contrat de Souscription ou de tout autre arrangement contractuel conclu avec un Investisseur (tel qu'un accord parallèle, etc.) de la part de cette personne; et

(b) les montants d'indemnisation n'excéderont jamais le montant du Total des Engagements. Lorsqu'une partie du Total des Engagements a déjà été tirée, les montants d'indemnisation n'excéderont jamais la partie non tirée du Total des Engagements augmentée de tout montant 71 réalisé sur le portefeuille de la Société, jusqu'à un montant ne dépassant pas le Total des Engagements; et

(c) en aucun cas, les distributions faites aux Investisseurs ne pourront être rappelées pour indemniser les Personnes Indemnisées.

Chapitre VII. Comptes, Rapports et Supervision

Art. 32. Comptes.

1 Les comptes de la Société sont clôturés le 30 septembre de chaque année et publiés dans les cinq (5) mois après la date de clôture, et accompagnés du rapport annuel et de la certification légale du réviseur d'entreprises agréé, qui n'est pas membre du conseil de gérance de l'Actionnaire Commandité, en lien avec tous autres éléments d'informations spécifiés par la Loi.

2 Le bilan et le compte de pertes et profits de la Société, accompagné du rapport de gestion et du rapport du réviseur d'entreprises, doivent être mis à la disposition des Actionnaires quinze (15) jours avant la date de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 33. Rapports.

3 En plus de l'émission du rapport annuel par exercice social, l'Actionnaire Commandité préparera des rapports trimestriels sur les activités de la Société, comprenant le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société, conformément

aux dispositions de la Loi et des " International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines " et les soumettra à la CSSF et aux Investisseurs dans les quarante-cinq (45) jours suivant la clôture du trimestre relatif.

4 Les rapports annuels comportant la certification d'un réviseur d'entreprises agréé sont mis à la disposition des Investisseurs dans les cinq (5) mois après la fin de la période à laquelle se réfère le rapport annuel, tel que précisé dans la Loi SICAR, et dans tous les cas quinze (15) jours avant l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 34. Supervision. Les opérations de la Société et sa situation financière incluant en particulier sa comptabilité doit être surveillée par un réviseur d'entreprises agréé satisfaisant aux critères de la loi luxembourgeoise relatifs à l'honorabilité et à l'expérience professionnelle et devant exercer les fonctions prescrites par la Loi SICAR. Le réviseur d'entreprises agréé est élu par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires et continue à exercer ses fonctions jusqu'à ce que son successeur soit désigné.

Chapitre VIII. Dépositaire

Art. 35. Dépositaire.

1 La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque qui satisfera aux exigences de la Loi SICAR (ci-après le "Dépositaire"). Toutes les valeurs, espèces et autres avoirs de la Société sont détenus par ou pour ordre du Dépositaire, qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses Associés les responsabilités prévues par la Loi SICAR.

2 En échange des services fournis, le Dépositaire recevra deux fois par an et à la fin de la période une rémunération de la Société calculée sur la valeur nette d'inventaire de la Société, telle que déterminée dans le Prospectus.

3 Au cas où le Dépositaire souhaiterait se retirer, l'Associé Commandité accomplira les efforts nécessaires pour trouver un nouveau dépositaire et l'Associé Commandité désignera ce Dépositaire en lieu et place de l'ancien Dépositaire dans un délai de deux (2) mois. L'Associé Commandité pourra mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra pas révoquer le Dépositaire à moins que et jusqu'à ce qu'un nouveau dépositaire n'ait été désigné conformément à cette disposition, en vue d'agir à la place du Dépositaire.

4 Le Prospectus ainsi que le contrat de banque dépositaire précité fournissent de plus amples détails sur le Dépositaire.

Chapitre IX. Exercice Social, Distribution des Profits, Frais et Dépenses

Art. 36. Exercice Social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 30 septembre 2011.

Art. 37. Distribution. Le droit aux dividendes ou aux distributions de bénéfices distribuables nets et des produits nets de la Société ainsi que le paiement d'acomptes sur dividendes, sont déterminés par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions du Prospectus.

Art. 38. Frais et Dépenses.

1 Frais de Gestion Pour la conduite de ses activités, l'Actionnaire Commandité facturera des frais de gestion à la Société qui courent depuis la Date du Premier Closing jusqu'au 30 septembre 2011, puis chaque année du 1^{er} octobre au 30 septembre inclus.

Les premiers Frais de Gestion seront calculés annuellement et payés en avance à la Date du Premier Closing par la Société à l'Actionnaire Commandité à la demande de ce dernier. Par la suite, les Frais de Gestion seront calculés semestriellement et payés en avance le premier jour de la période à laquelle ils se rapportent.

Ces Frais de Gestion consisteront en ce qui suit:

(a) durant la Période d'Investissement, deux pour cent (2%) par an, calculés tel que précisé dans le paragraphe ci-dessus, sur le Total des Engagements;

(b) durant la Période de Désinvestissement, deux pour cent (2%) par an, calculés semestriellement, sur les Apports en Capital investis en Investissements (n'incluant aucun Frais de Gestion) moins (i) le coût d'acquisition des investissements réalisés et (ii) les déductions ou réductions définitives, ou autres procédures de désinvestissement.

Les Frais de Gestion devant être versés chaque année devront être compensés avec les montants suivants:

- tous frais, gains ou profits, y compris les frais de transaction et les indemnités de rupture, les tantièmes et les autres frais liés aux investissements gagnés par l'Actionnaire Commandité et toute Personne Liée imputables aux Investissements (autre que les Frais de Gestion ou le Special Return), nets de toute dépense liée (ci-après les "Frais de Gestions Investis"), et ce jusqu'à une valeur correspondant à la somme des coûts relatifs aux transactions non achevées concernant les investissements pour lesquels il y a eu une décision préalable prise par l'Actionnaire Commandité et le Comité d'Investissement (les "Coûts de Transaction non Achevées"); et, ensuite,

- soixante-quinze pour cent (75%) du montant des Frais de Gestion Investis excédant le montant des Coûts de Transactions non Achevées lorsque la totalité des Engagements de la Société sont inférieurs à cent millions d'euros (EUR 100.000.000). Autrement, et afin d'éviter tout doute, lorsque la totalité des Engagements de la Société est égale ou supérieure à cent millions d'euros (EUR 100.000.000), les Frais de Gestion à payer annuellement seront réduits de 100% du montant des Frais de Gestions Investis dépassant le montant des Coûts de Transaction non Achevées.

Dans la mesure où les compensations d'un exercice social dépassent les Frais de Gestion dus pour cette période annuelle, ce 74 surplus sera reporté pour être porté en diminution des Frais de Gestion pour une/des période(s) ultérieure(s) pour laquelle/lesquelles le montant des Frais de Gestion dépasse les compensations survenant durant ladite période ultérieure. Tout surplus de compensation reporté qui n'aurait pas été compensé par les Frais de Gestion avant la cessation de la Société, seront acquis à la Société et distribués aux Actionnaires dans le cadre de la procédure de liquidation.

2 Retour sur Investissement Privilégié Les Carry Holders et l'Actionnaire Commandité, dans la mesure où ils détiennent des Actions de Commandité, auront droit à un Special Return payé par le biais du Dividende Privilégié sur les Actions de Commandité et constitué par le Catch Up Return et le Carried Interest Return, tels que définis sous la section 9 du Prospectus relative à la distribution et sous réserve des dispositions de la section 11.3 du Prospectus.

3 Frais de Dépositaire

En échange des services fournis, le Dépositaire recevra une rémunération de la part de la Société, tel que décrit dans le Prospectus.

4 Dépenses Organisationnelles La Société paiera toutes les dépenses raisonnables d'ordre juridique, comptable et autres en rapport avec la constitution et le lancement de la Société. Ces dépenses organisationnelles, qui ne comprennent pas les frais de marketing et de placement, seront supportées par la Société, sont plafonnées à un montant maximum de 0,25% du Total des Engagements et seront amorties immédiatement.

Toutes les dépenses dépassant le montant précité et tous les frais de marketing, de placement et autres frais similaires occasionnés pour constituer et lancer la Société seront supportés directement par l'Actionnaire Commandité et ne seront pas facturés à la Société. Ces dépenses seront comptabilisées dans les comptes de l'Actionnaire Commandité conformément à IFRS.

Une ventilation détaillée des ces frais d'établissement sera établie par l'Actionnaire Commandité au Conseil des Investisseurs dès que possible après la Date du Closing Final.

5 Dépenses opérationnelles

La Société supportera les coûts associés à ses opérations incluant ses frais administratifs, comptables, d'audit et juridiques, et tous autres frais réglementaires applicables ainsi que les autres coûts tels que définis dans les Statuts et le Prospectus; elle supportera 75 en particulier tous les frais engagés pour la conduite de sa stratégie d'investissement.

La Société supportera aussi tous les frais juridiques et comptables raisonnables et les dépenses directement liées à la négociation et à la conclusion des transactions et des due diligence s'y rapportant par lesquelles la Société acquiert, ou tente d'acquérir, les Société de Portefeuille.

Tous ces frais, à condition d'être valablement prouvés et documentés, devront être déduits des revenus de la Société avant toute distribution. Ces dépenses opérationnelles et frais peuvent consister, entre autres, en:

- (a) la rémunération de l'Actionnaire Commandité, étant les Frais de Gestion;
- (b) la rémunération du réviseur d'entreprises et de tout autre fondé de pouvoir des Assemblées Générales des Actionnaires;
- (c) tous Coûts de Transactions non Achevées dépassant ceux compensés avec les Frais de Gestion Investis conformément au paragraphe 1) ci-dessus et au Prospectus s'agissant des investissements pour lesquels il y a eu une décision interne préalable;
- (d) les frais en lien avec les investissements et les réalisations de la Société, y compris les dépenses associées, ainsi que les frais de due diligence concernant les investissements qui ne peuvent pas être facturés à la société dans laquelle la Société a investi;
- (e) les frais de tout transfert bancaire et autres opérations bancaires y compris les frais du Dépositaire;
- (f) les frais d'opération en lien avec la gestion de la Société y compris les services de domiciliation, de secrétariat, de gestion et d'administration, d'agent, de comptabilité, les frais d'Agent de Transfert et de Registre, de réviseurs d'entreprises et de tout les frais requis par la loi;
- (g) les Frais en lien avec la documentation devant être fournie aux Investisseurs de la Société et en lien avec les Assemblées Générales des Actionnaires; et (h) les Frais en lien avec les consultants juridiques et fiscaux de la Société.

Chapitre X. Dispositions Spéciales

Art. 39. Dispositions Spéciales.

1 En cas de dissolution de la Société, les avoirs de la Société seront liquidés de manière ordonnée et tous les investissements ou les produits de telle liquidation d'investissements seront distribués aux Actionnaires dans un délai ne dépassant pas trois mois à compter de la date de début de la liquidation, dans la mesure permise par la Loi, conformément à la politique de distribution déterminée dans le Prospectus, et peuvent prendre la forme d'un remboursement partiel. Tous les investissements ou boni issus de la liquidation des investissements seront distribués soit en espèce soit en nature avec l'approbation de la majorité des Actionnaires représentant soixante-quinze pour cent (75%) des Engagements et toute distribution en nature (a) sera approuvée par l'Actionnaire receveur et (b) sera évaluée par un expert indépendant et externe dans le respect du principe d'égalité entre tous les Actionnaires.

2 Les sommes qui n'auront pas été réclamées par les Actionnaires à la clôture de la liquidation seront consignées auprès de la Caisse des Consignations de Luxembourg pour une période de trente (30) ans. Dans l'éventualité où ces sommes ne seraient pas réclamées après l'expiration du délai de prescription, celles-ci seront perdues.

Chapitre XI. Loi Applicable

Art. 40. Loi Applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises à la Loi et à la Loi SICAR.

Art. 41. Jurisdiction Compétente. Les Cours de l'Arrondissement de Luxembourg auront compétence pour les sujets résultant de l'application de ces Statuts. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est terminée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 2000..

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande desdites parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H-P. Schut, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2011. LAC/2011/48344. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157882/1876.

(110183718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Mayfair S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.219.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166204/11.

(110192670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

ME Business Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Basseur.

R.C.S. Luxembourg B 142.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011166208/14.

(110192304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

**Mediobanca International Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Jodewa S.à r.l.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 81.141.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166210/11.

(110192882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Melodium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 96.793.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166211/11.

(110192686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Menuiserie Chimello Succ. Jelsma & Leyder, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck.
R.C.S. Luxembourg B 29.551.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05 décembre 2011. Signature.

Référence de publication: 2011166212/10.

(110192502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Merak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 149.091.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166213/11.

(110192685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Mercan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 69.853.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166214/11.

(110192684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Merym S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 90.125.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166215/11.

(110192725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

MG Loginvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 133.953.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166216/11.

(110192724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

MH Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6190 Gonderange, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166217/10.

(110192607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Midelbe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.283.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166218/11.

(110192723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Mining Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 153.677.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166220/11.

(110192730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

MNSAJM-KSZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 156.571.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 1^{er} décembre 2011 que la société MAZARS LUXEMBOURG, R.C.S. Luxembourg B 159962 avec siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, a été nommée à la fonction de réviseur d'entreprises avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2010, en remplacement de MAZARS, R.C.S. Luxembourg B 56 248, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, qui avait été nommée comme commissaire aux comptes le 8 décembre 2010.

Le mandat du réviseur d'entreprises viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011166221/16.

(110192745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

MOBAG, Sàrl, Mobilier Et Agencement Généraux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Letzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 62.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011166222/10.

(110192499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Mobimex s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 104.140.

Procès - verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 02 Décembre 2011

Il résulte de l'AGE tenue ce 02 décembre 2011 ce qui suit:

Cession de 100 parts de Mr Christian SERET, associé unique, né le 09/02/1953 à B-My, domicilié 27 rue Ponsay à B-4590 WARZEE en faveur de Monsieur Roland VANDEN BROECK, né le 23 Mai 1952 à Forest, domicilié 46 rue Fosses Berger à B-4877 OLNE

Démission de son poste de Gérant de Monsieur Christian SERET, né le 09/02/1953 à B-My, domicilié 27 rue Ponsay à B-4590 WARZEE

Nomination au poste de Gérant de Monsieur Roland VANDEN BROECK, né le 23 mai 1952 à Forest, domicilié n°46 rue Fosses Berger à B-4877 OLNE et ce pour une durée indéterminée.

MOBIMEX Sàrl.

Référence de publication: 2011166223/17.

(110192845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Monic S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 17.386.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166224/11.

(110192729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Montecaro S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 44.266.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166226/12.

(110192739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Montefiore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 56.589.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166227/11.

(110192740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Montrachet S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.519.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166228/11.

(110192741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Motwit S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 8.351.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166229/11.

(110192754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

LSREF2 Triangle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 164.564.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary public, residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 25 November 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF2 Triangle Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.564, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 4 November 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by an amount of EUR 1,125 (one thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 13,625 (thirteen thousand six hundred twenty-five euro) via the issuance of 9 (nine) new ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the payment of a share premium of an amount of EUR 161.59 (one hundred sixty-one euro and fifty-nine cent);

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 99 (ninety-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each,

by an amount of EUR 1,125 (one thousand one hundred twenty-five euro),

to an amount of EUR 13,625 (thirteen thousand six hundred twenty-five euro), represented by 108 (one hundred eight) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each,

via the issuance of 9 (nine) new ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the payment of a share premium of an amount of EUR 161.59 (one hundred sixty-one euro and fifty-nine cent).

All the 9 (nine) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 1,286.59 (one thousand two hundred eighty-six euro and fifty-nine cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 108 (one hundred eight) ordinary shares and 1 (one) preferred share of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 13,625 (thirteen thousand six hundred twenty-five euro), represented by 108 (one hundred eight) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 novembre 2011,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF2 Triangle Investments S.à r.l. (la Société), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.564, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer en date du 4 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) par un montant de EUR 1.125 (mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 13.625 (treize mille six cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 9 (neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et paiement d'une prime d'émission de EUR 161,59 (cent soixante et un euros et cinquante-neuf cents);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros),

par le biais d'une augmentation de EUR 1.125 (mille cent vingt-cinq euros)

à un montant de EUR 13.625 (treize mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 108 (cent huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros),

par voie d'émission de 9 (neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et le paiement d'une prime d'émission de EUR 161,59 (cent soixante et un euros et cinquante-neuf cents).

Toutes les 9 (neuf) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en espèces et la prime d'émission a été payée par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 1.286,59 (mille deux cent quatre-vingt-six euros et cinquante-neuf cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 108 (cent huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 13.625 (treize mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 108 (cent huit) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros)."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 novembre 2011. LAC/2011/52851. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Référence de publication: 2011166173/138.

(110192689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

MREF II AC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.504.

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg au

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 16 novembre 2011

Par conséquent, les adresses professionnelles des gérants, Monsieur Michel RAFFOUL et Madame Anne-Catherine GRAVE sont transférées à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

MREF II AC Holdings S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011166230/17.

(110192456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Musinoir Finances SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 41.123.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166233/11.

(110192753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Mussigny, S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.493.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166234/11.

(110192752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Mytaluma S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 29.204.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166235/11.

(110192760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Myway Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 152.046.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166236/11.

(110192759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Nordea Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 14.157.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 15 novembre 2011.

Il résulte dudit procès-verbal que

Monsieur Peter Andersen, ayant son adresse professionnelle au 562, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, a été désigné par le conseil d'administration Directeur délégué à la gestion journalière de Nordea Bank S.A. avec effet au 1^{er} avril 2011 et jusqu'à nouvel ordre.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011166238/13.

(110192252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Naet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 47.518.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAET S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011166239/11.

(110193078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Naga Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.487.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166240/11.

(110192814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

NAL Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.917.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2011.

T.C.G. Gestion S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011166241/13.

(110192958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Naudi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 68.975.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166242/11.

(110192813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

ND Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.249.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166243/11.

(110192833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

NDI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 72.182.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166244/11.

(110192832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Neela Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.761.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166245/11.

(110192863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Never End Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 76.307.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 14 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011166246/11.

(110192862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

New Times S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 71.300.

—
Rectificatif du dépôt du bilan au 30.06.2010 enregistré et déposé à Luxembourg le 23/02/2011, no L110032642

Le Bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011166247/11.

(110192569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

NRGenerating Luxembourg (No.1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 77.333.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011166253/9.

(110193025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

NSI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 562.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.777.

Par résolutions prises en date du 28 novembre 2011, le conseil de gérance a pris la décision suivante:

- Transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7 A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011166255/13.

(110192239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

NSI Switzerland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 452.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.776.

Par résolutions prises en date du 28 novembre 2011, le conseil de gérance a pris la décision suivante:

- Transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2011166256/13.

(110192238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Obika Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 158.249.

Les statuts coordonnés au 10/11/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05/12/2011.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2011166258/12.

(110192539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Opera Center Investissement S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 56.340.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 24 novembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société OPERA CENTER INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme, dont le siège social à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse, a été dénoncé en date du 6 décembre 2004, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B. 56.340,

Pour extrait conforme

Me Eglantine FLORI

Le liquidateur

Référence de publication: 2011166270/15.

(110192540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.
